

REBÂTIR LE QUÉBEC

La vision économique du Parti conservateur du Québec



CONSERVATEUR

Préface

Mon poste de chef du PCQ me donne la chance de sillonner le Québec du nord au sud et de l'est à l'ouest. J'y rencontre des gens travaillants, motivés, qui veulent réussir, qui veulent élever leur petite famille dans les meilleures valeurs québécoises de libertés démocratiques. De l'agriculteur qui se lève tôt pour nourrir le Québec à un mineur ou travailleur forestier qui extrait de la terre ou récolte nos trésors de ressources naturelles, que ce soit les employés dans les milliers de PME qui sont les poumons économiques du Québec et ceux qui œuvrent dans nos grandes entreprises et institutions académiques ou encore nos artistes et artisans qui diffusent notre culture à travers la planète francophone et qui font notre fierté à travers le monde, les Québécois sont prêts à mettre l'épaule à la roue pour améliorer leur sort et celui de leur famille, tout en rendant le Québec plus prospère.

Mais malgré tous ces atouts, disons-le franchement : le Québec ne performe pas à la hauteur de son potentiel économique.

Je ne suis pas le seul à faire cette observation. Il y a quelques semaines, Patrick Lagacé faisait lui-même des constats lucides et sans filtre dans sa chronique dans La Presse. Il concluait en disant : « *Alors, qu'est-ce qui marche, au Québec ? Réponse courte : pas grand-chose.* »

Monsieur Lagacé et plusieurs de ses collègues commentateurs politiques sont très bons pour dresser ces bilans. Mais comment expliquer cette stagnation, cet enlisement, ce sentiment que le Québec est en queue de peloton au niveau économique en Amérique du Nord?

Il y a 20 ans, Joanne Marcotte (cofondatrice du Réseau Liberté-Québec en 2010) publiait le documentaire « *L'illusion tranquille* », un film se penchant sur le « modèle québécois ». Les jeunes interrogés y expriment une réelle exaspération. À l'unisson, ils insistent sur la nécessité d'un changement de cap. Les panélistes interrogés dans le documentaire établissaient un diagnostic assez clair et traçaient des pistes de solutions qui, auprès des économistes d'aujourd'hui, font consensus. En effet, à travers le monde, plusieurs de ces idées se situent maintenant à l'intérieur de la fameuse fenêtre d'Overton.

Pourtant, non seulement rien n'a changé depuis au Québec, mais on a l'impression que cet envasement a poursuivi sa progression sans entrave au point où, de notre point de vue, nous sommes rendus à un point de rupture. Les Québécois ne sont plus dupes. Tous les sondages, et particulièrement chez la jeune génération, démontrent une insatisfaction grandissante face à un système de santé et d'éducation qui craque de partout et des services publics médiocres.

Un changement de paradigme est donc nécessaire : l'approche doit être repensée, le vieux modèle bureaucratique modernisé.

Chacun a son opinion pour expliquer comment on s'est rendu là et pourquoi on ne semble pas capable de venir à bout de cet immobilisme. Ce manifeste vise à vous partager la mienne, la nôtre, celle du PCQ et à tracer la voie pour s'en sortir.

Nous ne sommes pas ici pour « basher » ou mépriser le Québec. Nous aimons trop le Québec pour cela. Nous posons ces constats lucides pour arriver à des solutions concrètes et intelligentes qui vont changer les choses, qui vont moderniser le modèle bureaucratique québécois. Il faut poser le bon diagnostic puis administrer le bon remède.

Et contrairement à plusieurs, nous restons optimistes. Nous avons confiance dans le jugement et le bon sens des Québécois. Nous croyons foncièrement à l'ingéniosité et au sens de l'initiative des Québécois si on les laisse libres d'agir dans leur propre intérêt pour trouver des solutions aux multiples défis auxquels ils sont confrontés. Si les bonnes mesures incitatives sont présentes, la grande majorité s'empressera de se mobiliser de façon dynamique, productive et souvent audacieuse.

Je remercie Adrien Pouliot pour sa contribution à la rédaction de ce Manifeste. J'ai connu Adrien en 2011 lorsqu'il a participé au groupe « Restons ADQ » qui s'opposait à la fusion de l'ADQ et la CAQ. Il avait correctement prédit que l'ADN de l'ADQ disparaîtrait avec cette fusion. Il a ensuite décidé de consacrer ses efforts comme chef du PCQ à redresser les finances de ce petit parti et à y couler de solides fondations idéologiques, ce qui m'a permis de prendre la tête d'une organisation politique avec des valeurs auxquelles je pouvais m'associer et de bâtir sur du solide. Adrien a été appuyé par François Fournier, commentateur politique, podcasteur au balado francophone *Ian et Frank* et auteur de *L'Arnaque décroissante*, une publication de 2020 remettant en question les idéologies de la décroissance, puis, en 2025, *NPC : Essai sur la fabrique du conformisme*, qui dissèque les comportements conformistes en psychologie, économie et autres domaines.

J'espère que ce manifeste vous convaincra de vous joindre à nous pour poursuivre notre combat pour créer un Québec plus agile, une économie plus libre et une société plus prospère.

Éric Duhaime

Août 2026

Sommaire

Le Manifeste économique du PCQ (Rebâtir le Québec – La vision économique du PCQ) constitue un diagnostic approfondi et une proposition de réforme structurelle du modèle étatique du Québec et de l'économie québécoise.

Entre autres, le Manifeste propose plusieurs solutions concrètes pour moderniser en profondeur le modèle québécois, une modernisation nécessitant un réel changement de paradigme qu'aucun autre parti au Québec n'a l'audace de proposer.

Depuis plusieurs décennies, l'État québécois a pris une place toujours plus importante dans la société. Nous avons construit un modèle qui promettait de protéger les citoyens vulnérables, d'assurer l'égalité des chances et de garantir l'accès universel aux services publics. Or, force est de constater que ce modèle a failli à sa promesse, comme l'ont souligné avec lucidité l'ancien premier ministre Lucien Bouchard dans le *Manifeste des Lucides* et, plus récemment, l'ancien ministre péquiste Joseph Facal dans ses chroniques du *Journal de Montréal*.

Le modèle québécois ne livre tout simplement plus la marchandise. Les citoyens sont toujours plus taxés et se voient offrir des services publics de plus en plus médiocres.

Ce Manifeste, rédigé avec la contribution majeure d'Adrien Pouliot (ancien chef du PCQ, entrepreneur et cofondateur de l'IEDM) et préfacé par Éric Duhaime en août 2026, s'adresse aux militants, candidats, journalistes et citoyens. Il s'articule autour d'un constat clair : le « modèle québécois » quarante ans après la Révolution tranquille s'essouffle malgré (ou à cause de) l'expansion continue de l'État.

Le constat

Depuis 25 ans, les dépenses de programme ont largement dépassé l'inflation et la croissance démographique. Sous la CAQ, les hausses dans les ministères clés ont continué à un rythme insoutenable. Pourtant, les résultats ne suivent pas : urgences engorgées, listes d'attente en santé, infrastructures scolaires et routières dégradées, délais administratifs explosifs.

Cette liste de défaillances du modèle québécois fait la quasi-unanimité au Québec : pour citer le chroniqueur Patrick Lagacé qui faisait lui-même des constats lucides et sans filtre dans sa chronique dans La Presse: « *Alors, qu'est-ce qui marche, au Québec ? Réponse courte : pas grand-chose.* »

Le secteur public, tous gouvernements confondus, emploie désormais plus de 1,2 million de personnes (environ 25 % de la population active), avec une croissance de +23 % en dix ans contre +11 % pour l'emploi total. Le Québec compte un employé de l'État pour huit habitants. Malgré ces effectifs records, la satisfaction des citoyens est au plus bas. Un sondage SOM de 2025 montre que la majorité des services publics obtiennent une note inférieure à 6/10 ; 66 % des Québécois souhaitent une réduction des dépenses de l'État plutôt qu'une hausse des taxes ou des impôts.

Repenser le vieux modèle

Alors, pourquoi rien ne change ? Au fil des ans, il s'est installé au Québec trois grandes forces du statu quo - les politiciens, la bureaucratie et les groupes d'intérêts - qui ont tout intérêt à nous faire croire que le sacro-saint «Modèle Québécois» fonctionne à merveille et qu'il ne doit pas changer.

Mais les Québécois ne sont pas dupes. Tous les sondages, et particulièrement chez la jeune génération, démontrent une insatisfaction grandissante face à un système de santé et d'éducation qui craque de partout et des services publics médiocres.

Il arrive un point de rupture où il faut remettre en question le modèle. Et, de notre point de vue, nous sommes rendus à ce point de rupture. Un changement de paradigme est nécessaire : l'approche doit être repensée, le vieux modèle bureaucratique modernisé.

Les quatre principes directeurs du PCQ

1. **Prospérité et abondance** : La quête d'une prospérité durable, génératrice d'abondance pour tous les Québécois, est nécessaire et souhaitable. Le Québec accuse un retard de productivité important (le secteur manufacturier doit travailler 5,2 % d'heures supplémentaires pour produire le même revenu qu'en Ontario). La prospérité est la condition indispensable pour financer de meilleurs services publics et réduire la pauvreté.
2. **Responsabilité fiscale** : l'État n'a pas d'argent autre que celui des contribuables. Le Québec enchaîne les déficits structurels ; la dette et son service pèsent de plus en plus lourd. Le PCQ prône un retour rapide à l'équilibre budgétaire et une dette soutenable pour assurer l'équité intergénérationnelle et protéger les générations futures.
3. **Liberté économique** : l'État ne crée pas la richesse ; il doit créer un environnement favorable à l'investissement, à l'innovation et à l'entrepreneuriat. Le fardeau fiscal et réglementaire du Québec est parmi les plus élevés en Amérique du Nord, freinant la compétitivité.
4. **Subsidiarité et décentralisation** : les décisions doivent être prises au niveau le plus proche des citoyens (inspiré de la Suisse et de l'Allemagne). La centralisation excessive produit des politiques déconnectées du terrain.

Les quatre grands chantiers

1. **Retour à l'équilibre budgétaire en quatre ans**
 - Plafonner la croissance des dépenses à l'inflation et à la croissance démographique; revoir tous les programmes en profondeur; abolir le Fonds vert (FECC).
 - Réformer radicalement les aides aux entreprises : revoir les subventions et crédits d'impôt aux entreprises, abolir le *Fonds du développement économique*, recentrer Investissement Québec.
 - Moderniser l'État par le numérique et l'intelligence artificielle pour réduire les coûts et les délais.

2. Une économie plus libre et compétitive

- Réduire le fardeau fiscal des entreprises pour se hisser dans les juridictions les plus attractives et aider nos entreprises à être mondialement plus compétitives.
- Appliquer une règle stricte « un pour un » (ou mieux) en réglementation, avec un inventaire exhaustif et des tables sectorielles.
- Libéraliser : abolir la loi interdisant l'exploration et la production d'hydrocarbures ; réformer la Loi R-20 et le cloisonnement des métiers dans la construction ; alléger les barrières au commerce interprovincial.
- Réduire l'effectif administratif de la fonction publique principalement par attrition et limiter le nombre de ministères à 20.

3. Récompenser le travail

- Proposer une réduction historique du fardeau fiscal des particuliers qui sont les plus taxés d'Amérique du Nord.

4. Réparer le Québec avant de construire du neuf

- Proposer d'augmenter de 65 % à 75-80 % la part des investissements consacrés à l'entretien, car le déficit de maintien des actifs est massif (dizaines de milliards) et 20-25 % des infrastructures routières sont en mauvais ou très mauvais état.
- Atteindre une cible de 6-7 % de ratio DMA plus rapidement que ce qui est actuellement prévu, avant d'entreprendre de nouveaux projets coûteux, avec exceptions pour les projets stratégiques.

Conclusion

Le Québec possède tous les atouts (ressources, main-d'œuvre qualifiée, position géographique) pour redevenir l'une des juridictions les plus dynamiques d'Amérique du Nord. Le problème n'est pas le manque de potentiel, mais un modèle institutionnel et bureaucratique obsolète. Le PCQ propose une rupture claire : un État plus agile et moins coûteux, une économie libérée des entraves fiscales et réglementaires excessives, et une gouvernance décentralisée qui fait confiance aux citoyens, aux entrepreneurs et aux régions.

L'objectif final est un Québec plus prospère, où la création de richesse permet de mieux financer les services essentiels, de réduire la pauvreté et d'offrir de meilleures perspectives aux jeunes générations, tout en préservant la liberté individuelle et collective.

Le manifeste se termine sur un appel à l'audace et au renouveau : « Le Québec n'a pas été bâti par des timides et il ne se renouvellera pas grâce à des hésitants. »

Table des matières

Préface

Sommaire

Rebâtir le Québec

La vision économique du PCQ

Introduction

PARTIE I – LE CONSTAT

Chapitre 1 – Le modèle québécois s'essouffle

Plus d'argent, moins de résultats

Chapitre 2 – Pourquoi les réformes deviennent impossibles

Les forces du statu quo

Les groupes d'intérêt

La classe politique

La bureaucratie

Chapitre 3 – Le mythe du « modèle scandinave »

La Finlande et le Danemark

La Norvège

La Suède

PARTIE II – LES PRINCIPES DU PCQ

Chapitre 4 – La prospérité et l'abondance

La prospérité n'est pas un jeu à somme nulle

La productivité

Chapitre 5 – La responsabilité fiscale

La taille du secteur public

L'importance de la dette publique

Chapitre 6 – La Liberté économique

Le rôle de l'État

Le fardeau réglementaire

Les délais administratifs

Chapitre 7 – La Subsidiarité

En finir avec la centralisation

La Suisse et l'Allemagne : des modèles de décentralisation

PARTIE III – LES QUATRE GRANDS CHANTIERS

Chapitre 8 – Retour à l'équilibre budgétaire

Contrôler les dépenses

Réformer les aides aux entreprises

Moderniser l'État par le numérique

Chapitre 9 — Une économie plus libre et plus compétitive

Réduction du fardeau fiscal des entreprises

Déréglementation et libéralisation

Chapitre 10 — Récompenser le travail

Chapitre 11 — Réparer le Québec avant de construire du neuf

Les cancrs du Canada

Prioriser et entretenir ce que nous avons déjà

Conclusion — Le Québec que nous voulons

Références

Rapports gouvernementaux

Rapports et notes économiques

Articles et chroniques

Ouvrages

À propos de l'auteur

Introduction

| Le Québec est à la croisée des chemins.

Depuis plusieurs décennies, l'État québécois a pris une place toujours plus importante dans la société, poursuivant l'objectif d'émancipation économique et sociale du Québec issu de la Révolution tranquille. Or, comme l'ont constaté bon nombre d'observateurs — dont l'ancien Premier Ministre Lucien Bouchard avec le Manifeste des Lucides et plus récemment l'ancien ministre péquiste Joseph Facal¹ dans le Journal de Montréal — l'État a failli à cette promesse.

Il avait promis de protéger les citoyens vulnérables, d'assurer l'égalité des chances et de garantir l'accès universel aux services publics. Sur chacun de ces volets, les résultats sont plus que mitigés.

Nos services publics coûtent toujours plus cher sans offrir des résultats à la hauteur des attentes des Québécois. Nos infrastructures se détériorent. Notre appareil administratif devient de plus en plus lourd et complexe. Notre économie croule sous la réglementation tatillonne et demeure moins productive que celle de plusieurs juridictions comparables. Plus grave encore, nos jeunes générations doutent désormais de la capacité du Québec à leur offrir un avenir plus prospère.

Force est de constater que le modèle québécois s'essouffle, et on ne saurait le laisser s'effriter plus longtemps sans avoir l'audace de proposer une vision alternative courageuse. Ce modèle n'a pas livré la marchandise. Il faut oser le repenser, oser le rebâtir.

Il faut également être lucide. Les gouvernements des vieux partis l'ont promis avant nous, mais ils ont échoué à mener les réformes nécessaires. Que ce soit les libéraux de Jean Charest avec la réingénierie de l'État, ou plus récemment la Coalition Avenir Québec, qui promettait essentiellement les mêmes choses, personne n'a réussi. Pourquoi ? Parce qu'il ne suffit pas d'avoir de bonnes intentions : il faut d'abord et avant tout avoir une philosophie, une vision et des valeurs cohérentes avec celles-ci et il faut aussi comprendre les forces du statu quo en présence.

Le PCQ est le seul parti qui aura cette audace et le seul à proposer autre chose que le statu quo, soit faire toujours plus de ce qui ne fonctionne pas, en présentant une vision cohérente de l'économie du Québec et de l'État québécois.

| Cette philosophie part d'un constat simple : le Québec n'a pas un problème de potentiel. Le Québec a un problème de structure.

Nous croyons que le Québec possède tous les atouts nécessaires pour redevenir l'une des sociétés les plus dynamiques, innovantes et prospères d'Amérique du Nord.

Mais pour y parvenir, nous devons moderniser notre État, revoir nos façons de faire et remettre en question les réflexes bureaucratiques du « tout-à-l'État » qui freinent notre développement et qui caractérisent les gouvernements des vieux partis qui se succèdent depuis des décennies.

Le PCQ propose donc une vision économique fondée sur quatre grands principes :

- la prospérité et l'abondance ;
- la responsabilité fiscale ;
- la liberté économique ;
- la subsidiarité/décentralisation.

¹ <https://www.journaldequebec.com/2026/06/24/10-chantiers-pour-le-quebec>

Ce manifeste vise deux objectifs.

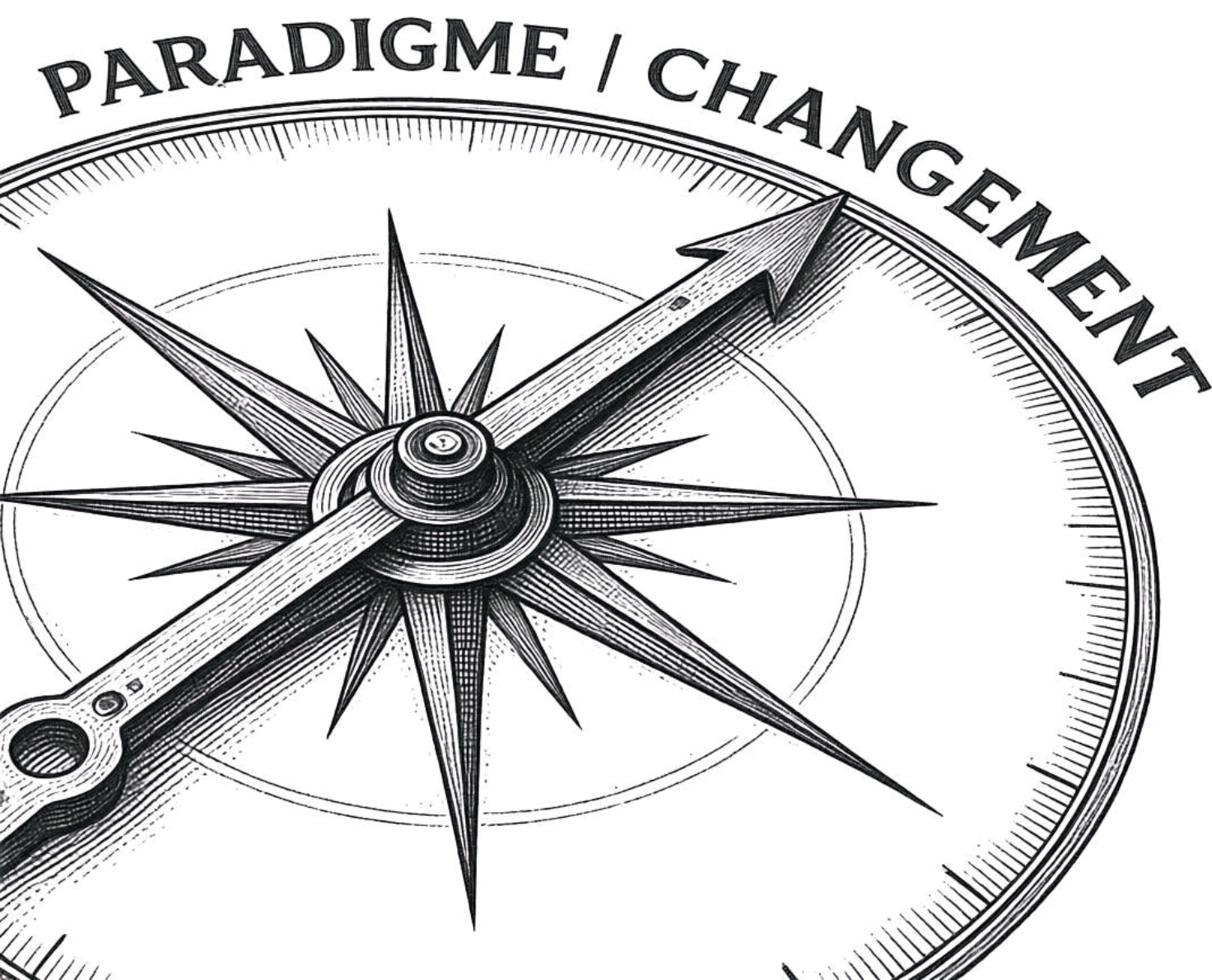
D'abord, présenter clairement la vision économique du PCQ.

Ensuite, fournir aux militants, candidats, journalistes, sympathisants et citoyens un document de référence accessible, rigoureux et pédagogique permettant de mieux comprendre les idées économiques qui guideraient un gouvernement conservateur.

On attribue parfois à René Lévesque la citation suivante : « Le Québec n'a pas été bâti par des timides. »

Une chose est absolument certaine : il ne se renouvellera pas grâce à des hésitants.

PARTIE I : LE CONSTAT



Chapitre I — Le modèle québécois s'essouffle

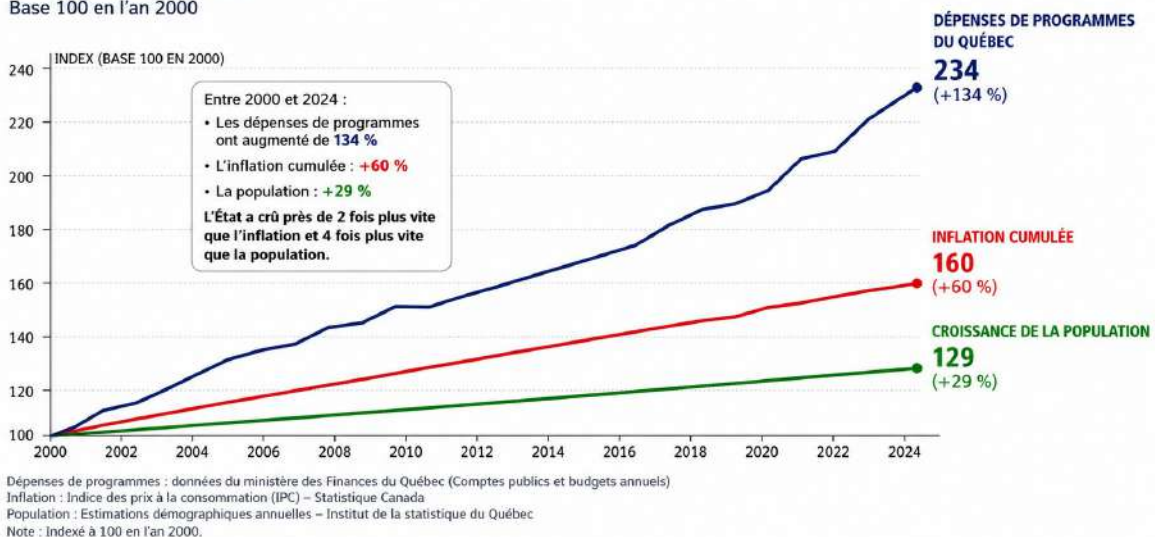
Plus d'argent, moins de résultats

Depuis vingt ans, les dépenses publiques du Québec augmentent à un rythme qui donne le vertige. Si les thèmes de « l'austérité » et des « coupures » ont su s'imposer dans le discours public, la réalité présente un portrait tout autre.

Par exemple, les dépenses de programme ont largement dépassé l'inflation et la croissance démographique au cours des 25 dernières années.

L'ÉTAT QUI GROSSIT PLUS VITE QUE LA POPULATION ET L'INFLATION

Base 100 en l'an 2000



Plus récemment, sous le gouvernement de la CAQ, les dépenses des trois principaux ministères² ont largement dépassé le taux d'inflation, comme l'indique le tableau suivant.

² Santé et services sociaux, Éducation et Enseignement supérieur.

Évolution des dépenses de portefeuille en santé et éducation

(en milliards de dollars, sauf indication contraire)

Portefeuille	2018-19 ⁽¹⁾	2025-2026 ^P	Δ\$ ²	Δ% ³	Δ inflation ⁴
Santé et services sociaux	41,8	66,0	24,2	57,9%	2,43
Éducation	14,9	23,5	8,6	57,7%	2,42
Enseignement supérieur	7,9	11,3	3,4	43,0%	1,81

P : Projection des dépenses présentée dans le budget 2026-2027

- (1) Les dépenses sont tirées des « Statistiques budgétaires » du budget 2026-2027.
- (2) Hausse cumulative en dollars.
- (3) Hausse cumulative en pourcentage.
- (4) Ratio de l'inflation (basé sur une hausse cumulée des prix à la consommation d'environ +23,8 % pendant cette période). Calcul basé sur les indices CPI annuels/fiscaux (base 2002 = 100) de Statistique Canada et de la Banque du Canada : CPI fiscal 2018-2019 ≈ 133,9 → CPI estimé fiscal 2025-2026 ≈ 165,7 (en chaînant les taux d'inflation annuels observés et estimés pour 2024-2025 et 2025-2026).

Ces augmentations sont insoutenables à long terme.

Pourtant, les citoyens ont de plus en plus l'impression que les services se détériorent, malgré ces hausses importantes et systématiques des dépenses. Mathématiquement, un tel rythme signifie que l'endettement et les déficits deviendront tôt ou tard structurels et inévitables, et que les intérêts sur cette dette, qui doivent être payés annuellement, consommeront une part grandissante de l'assiette fiscale au point de compromettre la capacité de l'État de remplir ses missions essentielles.

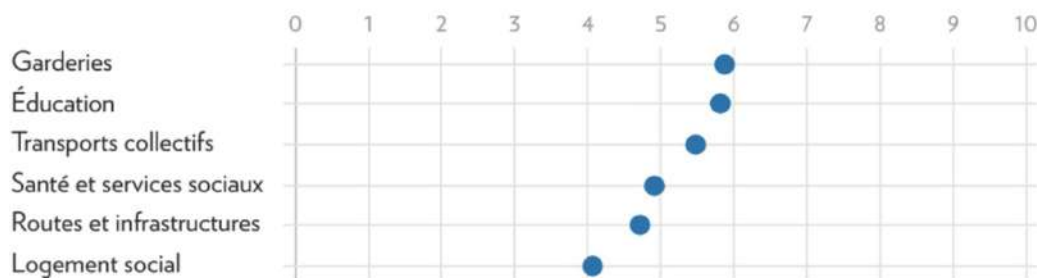
Mais le problème fondamental du Québec n'est plus uniquement une question de financement. Il s'agit désormais de la performance même du modèle. Les citoyens ont de plus en plus l'impression que les services se détériorent, malgré ces hausses importantes et systématiques des dépenses. Si les services rendus par l'État suscitaient une forte satisfaction chez les citoyens, on pourrait parler d'un véritable défi de financement des programmes. Or, la réalité est tout autre. Malgré une croissance importante des dépenses :

- Les urgences débordent;
- Les listes d'attente s'allongent;
- Les infrastructures scolaires débordent;
- Les délais administratifs s'allongent;
- Les pénuries de personnel persistent;
- Le déficit d'entretien des infrastructures s'aggrave.

Le Québec dépense beaucoup, mais les résultats ne suivent pas. Le graphique suivant illustre bien cette insatisfaction.

Satisfaction face aux services publics

Sur une échelle de 0 à 10, quel est votre niveau de satisfaction des services publics suivants au Québec ? 0 étant pas du tout satisfait et 10 extrêmement satisfait.



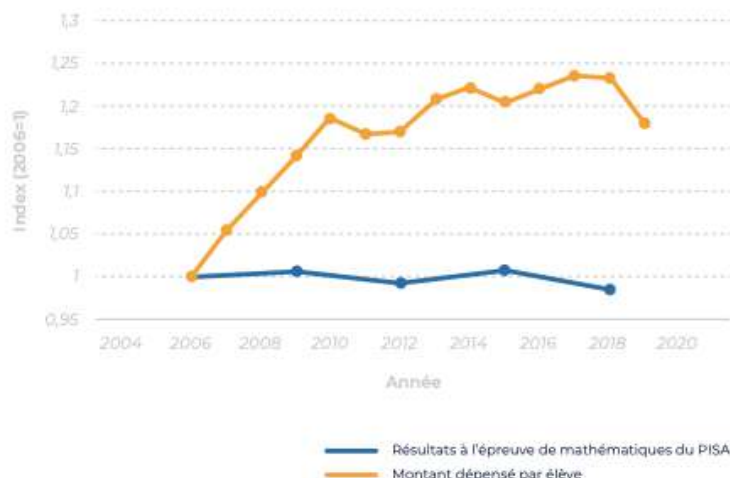
Source : SOM février 2025



Dans ce sondage SOM publié par La Presse en 2025, les Québécois se déclarent « très insatisfaits » des services publics offerts dans la province. La majorité des services n'obtiennent même pas la note de passage de 6 sur 10. Le même sondage révèle que 66 % des Québécois sont en faveur d'une réduction des dépenses de l'État³. Une opinion confirmée par la firme Léger Marketing en mars 2026, où 61 % des répondants déclaraient préférer une diminution des services publics plutôt qu'une hausse des taxes ou des impôts⁴.

Le modèle est donc à bout de souffle. Les contribuables québécois paient très cher pour des services qu'ils jugent insuffisants, voire très décevants. Et la solution proposée par les vieux partis qui gouvernent le Québec depuis la Révolution tranquille — soit réinvestir (lire : dépenser) encore plus d'argent dans le modèle — ne fonctionne tout simplement plus. Dans une note publiée pour l'Institut économique de Montréal (IEM), l'économiste Vincent Geloso, de la George Mason University, démontre également que l'idée de mettre davantage d'argent dans les services n'aboutit pas à de meilleurs résultats.

Évolution du montant dépensé par élève et des résultats à l'épreuve de mathématiques du PISA (2006 = 1)



³ <https://www.lapresse.ca/actualites/2025-02-28/sondage-som-la-presse/les-quebecois-ecorchent-les-services-publics.php>

⁴ <https://www.journaldequebec.com/2026/03/05/sondage-leger--les-quebecois-accepteraient-une-baisse-des-services-publics-pour-combler-le-deficit-mais-pas-une-hausse-des-taxes-et-impot>

Il prend pour exemple les dépenses en éducation, qui ont considérablement augmenté, et les met en parallèle avec les résultats obtenus au test PISA⁵. Le graphique précédent illustre parfaitement cette réalité et est sans équivoque : le Québec dépense plus par élève depuis 2006, pour des résultats légèrement inférieurs. Geloso va même plus loin en affirmant qu'« il est possible de réduire les dépenses en éducation tout en améliorant les résultats, par une révision en profondeur de la structure du système. »⁶

À défaut de guérir le modèle en y injectant plus d'argent, les chantres du modèle québécois ont tenté de le sauver en adoptant l'approche de mieux le « gérer » avec plus de contrôles, de tableaux de bord et de bureaucratie contrôlante. Aujourd'hui, le modèle québécois n'a jamais été autant « géré » et pourtant, il stagne.

La taille de la fonction publique censée mieux gérer l'État atteint ainsi des sommets inégalés dans l'histoire du Québec. Entre mars 2020 et mars 2024, l'effectif de la fonction publique est passé à 77 844 personnes, soit une hausse de 15,5 % (plus de 10 000 employés additionnels)⁷.

Selon l'Institut de la statistique du Québec, sur une population active de 4,7 millions de personnes, 25 % travaillent pour le secteur public⁸ soit plus d'un million de personnes. En 2013, ce nombre s'élevait à 838 000, ce qui représente une hausse d'environ 194 400 emplois en dix ans (+23,2 %). Pendant la même période, l'emploi total au Québec n'a augmenté que de 11,2 %. Le secteur public a donc crû environ deux fois plus vite que l'ensemble du marché du travail.⁹

Le portrait ne s'est guère amélioré depuis. Dans un article publié récemment, le chroniqueur économique Michel Girard révélait qu'il y a maintenant plus de 1,2 million de Québécois qui travaillent pour l'État, tous gouvernements confondus, en hausse de 225 100 personnes depuis 2018¹⁰. C'est donc dire qu'il y a maintenant 1 employé de l'État pour 8 Québécois.

Pourtant, jamais les Québécois n'ont eu autant l'impression de ne pas en avoir pour leur argent.

Les militants des secteurs publics ont aussi appelé à la solution de « réformer » le modèle après de grandes tables de concertations entre « partenaires sociaux », des États généraux et des commissions d'enquête pour mettre les patients, les parents, les étudiants bénéficiaires, les jeunes délinquants, les itinérants, etc., au centre du système.

Ces réformes devaient éliminer le gaspillage et permettre de mieux « réinvestir » (lire : dépenser) en étant plus efficace. Elles devaient diminuer le nombre d'accréditations syndicales et permettre de mieux planifier l'organisation du travail pour être plus flexible et mieux répondre aux besoins. En réalité, elles auront surtout créé des étages additionnels de bureaucratie pour implanter des milliers de petites règles et des systèmes de contrôle étouffants et déconnectés de la réalité du terrain qui traitent les employés comme des robots incapables de prendre des initiatives et des décisions.

Le système de santé est un exemple patent de cette approche de « concertation » et de réformes. Ces réformes ont échoué.

- **1991** : Nouvelle Loi sur les services de santé et les services sociaux (remplace celle de 1971) adoptée sous Marc-Yvan Côté suite à la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux (rapport

⁵ Le PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) est une étude mondiale menée par l'OCDE qui évalue les compétences des jeunes de 15 ans en mathématiques, sciences et compréhension de l'écrit.

⁶ Vincent Geloso, *Amélioration des résultats en éducation : il faut plus de choix, et non plus de dépenses*, IEDM, 2022. p.2. https://www.iedm.org/wp-content/uploads/2022/08/note102022_fr.pdf

⁷ https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/effectif_fonction_public/2324/2025-03-13_D3_Faits_saillants_2023-2024.pdf?utm_source=chatgpt.com

⁸ C'est-à-dire ce qui regroupe l'ensemble des organismes, des sociétés et services financés ou contrôlés par l'État (fédéral, provincial ou municipal)

⁹ https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/faits-saillants-bilan-marche-travail-quebec-2023?utm_source=chatgpt.com

¹⁰ <https://www.journaldequebec.com/2026/05/30/plus-de-12-millions-demployes-sur-le-payroll-de-letat-quebécois>

Rochon). Elle énonce les droits des usagers et remplace les CRSSS par les Régies régionales de la santé et des services sociaux (RRSSS), avec une décentralisation régionale accrue.

- **2003** : Réforme Couillard – création des Agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux (ADRLSSS) et des Centres de santé et de services sociaux (CSSS) par fusion des CLSC, CHSLD et hôpitaux locaux en réseaux intégrés de première ligne. Cette réforme fut influencée par la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux – Rapport publié en janvier 2001 (créée en juin 2000) par Michel Clair (président).
- **2015** : Réforme Barrette (Loi 10) – création des Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et Centres intégrés universitaires (CIUSSS) par fusions massives d'établissements ; forte centralisation et abolition de certaines structures régionales.
- **2023** : Réforme Dubé (Loi 15 – Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux) – création de Santé Québec (agence publique centrale gérant la majorité des établissements publics) devant être indépendante du politique pour améliorer la livraison des services.

Le rationnement par la réduction du panier de services couvert par le modèle québécois n'est pas non plus une solution. Les gouvernements provinciaux ont utilisé cette approche brutale de rationnement pour limiter la croissance des dépenses publiques sans permettre au privé de combler la différence, résultant en un manque de services à la population sans combler les problèmes d'accessibilité qui demeurent entiers.

| Oui, vraiment un changement de paradigme est devenu nécessaire.

Chapitre 2 — Pourquoi les réformes deviennent impossibles

Les forces du statu quo

Depuis longtemps, les mêmes acteurs tirent les mêmes sonnettes d'alarme : les entrepreneurs dénoncent les délais administratifs et la lourdeur réglementaire, les rapports du Vérificateur général s'accumulent année après année et les *think tanks* comme l'IEDM ou l'Institut Fraser soulèvent depuis plus de 30 ans le manque de productivité, la surréglementation et l'excès d'interventionnisme.

Bref, les solutions divergent, mais les diagnostics se ressemblent souvent.

Alors pourquoi les réformes demeurent-elles si rares, malgré les promesses de bon nombre de politiciens ? Pourquoi est-il si difficile de moderniser les institutions québécoises ? Pourquoi certaines réformes qui semblent évidentes à plusieurs citoyens deviennent-elles presque impossibles à réaliser ?

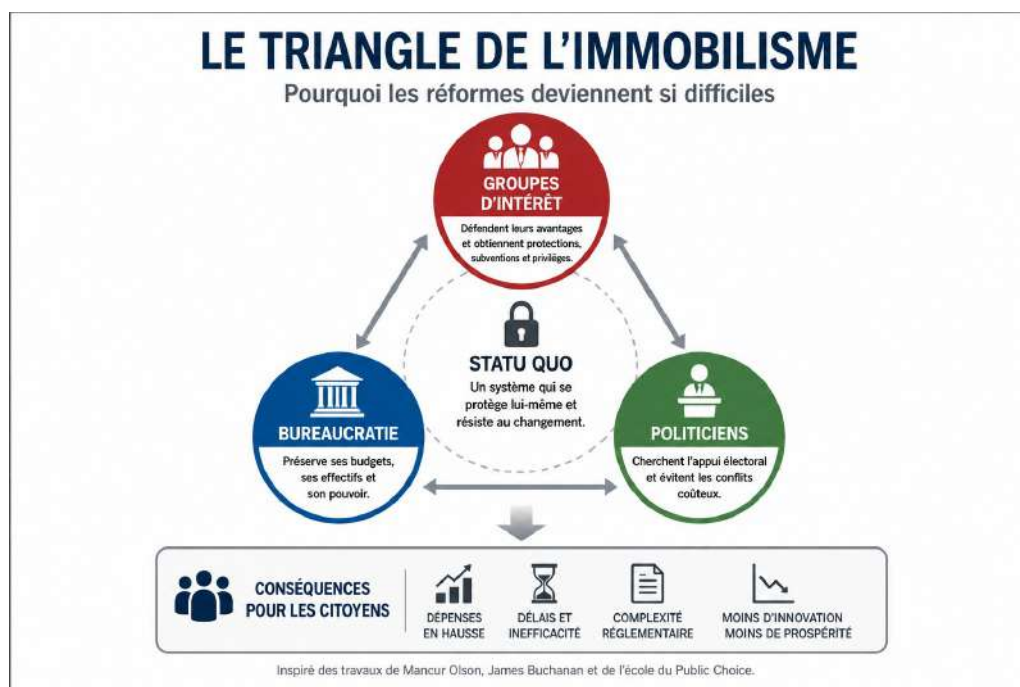
Pour répondre à cette question, il faut comprendre une réalité souvent absente du débat public : les institutions obéissent à leurs propres intérêts. Cette manière de voir les choses, développée notamment par Gordon Tullock et James Buchanan — ce dernier ayant reçu le prix Nobel d'économie en 1986 — repose sur un principe assez simple : les politiciens et les fonctionnaires agissent avant tout selon leur intérêt personnel.¹¹ Le politicien cherche à être réélu et le fonctionnaire cherche à maximiser son budget ainsi qu'à accroître son influence. Cela explique les défaillances de l'État et la croissance continue des dépenses publiques. Comme les individus, les organisations réagissent aux incitatifs qui les entourent. Et lorsqu'un système fonctionne depuis plusieurs décennies, de nombreux acteurs développent un intérêt direct à sa préservation.

On peut résumer l'état de la situation par ce qu'Adrien Pouliot appelle le Triangle de l'immobilisme, illustré par la figure suivante¹².

Ce triangle de l'immobilisme repose donc sur trois forces du statu quo qui permettent de répondre à la question : pourquoi rien ne change au Québec ?

¹¹ Jasmin Guénette, *Expliquer la politique par l'économie*, disponible en ligne <https://www.iedm.org/fr/70926-expliquer-la-politique-par-leconomie/>

¹² Adrien Pouliot, *Des idées pour débloquent le Québec : comment briser le triangle de l'immobilisme*, Montréal : Accent grave, 2014, 222 p



1. les groupes d'intérêt ;
2. la classe politique ;
3. la haute bureaucratie.

Les groupes d'intérêt

Commençons par les groupes d'intérêt. On peut penser ici aux différents syndicats, aux lobbys, aux ordres professionnels ou encore à divers organismes de lobby. Ces groupes d'intérêt défendent les avantages existants des membres et des intérêts qu'ils représentent et cherchent davantage de ressources. Ainsi, toute réforme menaçant leurs acquis, en éducation ou en santé par exemple, déclenchera une forme de résistance, allant de la simple dénonciation à des mesures plus musclées comme les grèves générales illimitées. Nous l'avons abondamment vu dans les dernières années, particulièrement dans le domaine de la santé où les multiples tentatives de moderniser le réseau n'ont jamais abouti. La mécanique est toujours la même : l'enjeu de la réforme devient une course à qui gagnera la faveur de l'opinion publique, pris en souricière dans ce combat pour préserver les acquis. Généralement, les groupes d'intérêt l'emportent et le gouvernement recule.

La classe politique

Ensuite, nous avons la classe politique. Les politiciens cherchent à maximiser l'appui électoral. C'est pourquoi les gouvernements sont souvent encouragés à privilégier les solutions visibles à court terme. Par exemple, pourquoi proposer une réforme majeure du système fiscal alors qu'on peut simplement, à la veille d'une élection, annoncer des congés de taxes sur le papier de toilette et l'épicerie ? Il ne s'agit pas ici de dire que les politiciens sont malveillants ou mal intentionnés. Il s'agit simplement de constater qu'ils favorisent généralement les bénéfices visibles à court terme, pour éviter les conflits coûteux avec les groupes d'intérêt dont nous venons de parler. Annoncer de nouveaux programmes procure généralement davantage de bénéfices politiques que réformer des structures existantes. Couper un ruban est plus simple et plus rentable politiquement que moderniser un système.

La bureaucratie

En terminant, il y a la bureaucratie. L'économiste William Niskanen a bien expliqué le fonctionnement de la bureaucratie dans l'un de ses ouvrages¹³. Contrairement aux dirigeants d'entreprises privées, qui cherchent à maximiser les profits, les hauts fonctionnaires — et les dirigeants d'agences gouvernementales — ont un autre objectif : maximiser le budget de leurs organisations. Pourquoi ? Parce qu'en l'absence d'incitatifs comme la recherche du profit, la nature humaine tend à accroître sa propre importance. Le succès personnel devient alors directement lié à la taille de l'organisme et de son budget. Plus le budget est important, plus ils peuvent obtenir un salaire élevé, des promotions, du prestige, du pouvoir, une plus grande équipe, un plus grand bureau et divers avantages (voitures de fonction, budgets de voyage, etc.).

Concrètement, il ne s'agit pas de dire que les acteurs du secteur public sont mal intentionnés, mais plutôt de reconnaître que, comme dans toute organisation, les incitations institutionnelles influencent les comportements. Ainsi, les organisations publiques peuvent avoir tendance à chercher à préserver ou à accroître leur champ d'action et leurs ressources.

Ces trois forces du statu quo forment un système où personne n'est nécessairement mal intentionné, mais où personne n'a avantage au changement. Elles protègent le système existant en bloquant toutes réformes sérieuses du modèle québécois au détriment des contribuables qui paient de plus en plus de taxes et d'impôts. Les vieux partis n'ont pas le courage de prendre de front les forces du statu quo. Le PCQ l'a.

¹³ William A. Niskanen, *Bureaucracy and Representative Government*, Chicago, Aldine-Atherton, 1971.

Chapitre 3 — Le mythe du « modèle scandinave »

L'un des plus grands mythes véhiculés au Québec est celui du « modèle scandinave ». Depuis les années 1990, bon nombre de gouvernements, de politiciens et d'intervenants nous ont dit qu'ils s'inspiraient des pays nordiques, souvent présentés comme des modèles de social-démocratie centralisée. Ces pays seraient d'ailleurs caractérisés par un État-providence fort, des services publics très développés et une fiscalité élevée. Bref, un modèle à suivre.

Certains vont même jusqu'à dire qu'en raison de leur gros gouvernement, les habitants des pays scandinaves figurent parmi les plus heureux au monde.¹⁴

Or, comme le rappelait Michel Kelly-Gagnon dans un texte publié initialement dans le défunt Huffington Post Québec, la réalité est beaucoup plus nuancée. Certes, « le taux marginal de l'impôt sur le revenu des particuliers et le taux de syndicalisation sont significativement plus élevés au sein des pays scandinaves que ce que l'on retrouve dans la plupart des autres pays économiquement développés ». Toutefois, ces lieux communs ne présentent, probablement volontairement, qu'un côté de la médaille.¹⁵

Malgré leur État fort, la Suède, le Danemark et la Finlande combinent :

- une économie de marché dynamique ;
- un haut niveau de liberté économique ;
- une forte concurrence ;
- et une grande flexibilité du travail.

Ces pays ont entrepris d'importantes réformes dans les années 1990 après avoir traversé de graves crises budgétaires. Avec l'appui des syndicats, ils ont modernisé leurs institutions et ils ont réduit la bureaucratie. Ils ont introduit davantage de concurrence dans certains services publics. Ils ont choisi de protéger les individus plutôt que les postes et les structures.

Si le Québec veut s'inspirer des pays scandinaves, il faut s'inspirer de leur capacité de réforme, pas simplement de leurs grosses dépenses publiques.

L'Institut Fraser publie régulièrement un classement des pays selon un indice de liberté économique se situant entre 1 et 10. Cet indice compile plusieurs éléments, dont les droits de propriété, la taille de l'État, la fiscalité et l'ouverture au commerce international.

La Finlande et le Danemark

Lorsqu'on regarde le classement d'un pays comme la Finlande (parfois classé comme pays scandinave, mais plus régulièrement comme « pays nordique »), on constate qu'elle occupe le 15^e rang des pays les plus économiquement libres au monde, loin devant des pays comme la France ou l'Italie. Le Danemark, souvent cité en exemple de social-démocratie par le Parti Québécois, est de son côté le 9^e pays le plus libre au monde, devant le Canada et tout juste derrière les États-Unis. Il occupe également le 2^e rang en matière de protection des droits de propriété, un élément central du capitalisme et de l'économie de marché¹⁶.

¹⁴ Question d'Intérêt, *Doit-on suivre le modèle scandinave?* Radio Canada. Disponible en ligne <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/balados/6942/gerald-fillion-finance-economie-analyse/470404/suede-danemark-norvege-finlande-modele/transcription>

¹⁵ Michel Kelly-Gagnon, *Un aspect clé du « modèle scandinave » oublié par certains*, HuffPost Québec, disponible en ligne <https://www.iedm.org/fr/76599-un-aspect-cle-du-modele-scandinave-oublie-par-certains/>

¹⁶ Fraser Institute, *Economic Freedom index*, Carte du monde et des pays disponible en ligne <https://efotw.org/?geozone=world&year=2023&countries=CAN,USA&page=map>

Et le Québec dans tout ça ? Si le Canada se situe avantageusement sur la scène mondiale, le Québec performe très mal à l'intérieur de la fédération. De fait, il est l'une des provinces les moins libres économiquement du pays. Voici une illustration.



En bref, le Québec se situe aux alentours de 3,1 contre 6,4 pour l'Alberta et 5,67 pour l'Ontario. De tous les États ou territoires américains, seul Porto Rico fait pire.

C'est donc dire que si le « modèle scandinave » doit nous inspirer, nous devons regarder les aspects qui font de ces pays des juridictions bien placées au classement de la liberté économique. Sans quoi notre inspiration risque de n'être que de façade.

Dans le domaine de la santé, le Danemark est particulièrement intéressant. Dans une étude commandée par le PCQ, on pouvait voir que le pays, comme d'autres juridictions ont permis la pratique mixte, une mesure que nous mettons aussi de l'avant. En ce moment, les médecins ne sont pas autorisés à exercer à la fois dans les secteurs public et privé car le gouvernement redoute une désertion du secteur public. Or, « des preuves ont montré que les médecins exerçant dans des pays autorisant la pratique mixte, tels que l'Australie et le Danemark, ne consacrent pas moins de temps aux soins des patients dans le système public que leurs homologues exerçant en pratique unique¹⁷».

La Norvège

En 2022, le PCQ avait d'ailleurs proposé de s'inspirer de la Norvège, non pas pour son gros gouvernement, mais pour sa volonté de créer de la richesse en exploitant ses ressources naturelles, notamment ses hydrocarbures. À l'inverse du Québec, qui s'est doté d'une loi interdisant même l'exploration de son potentiel gazier¹⁸, la Norvège exploite son pétrole et son gaz naturel depuis des décennies.

Résultat : la Norvège est un pays incroyablement prospère, à l'image des autres pays scandinaves. Le graphique suivant montre à quel point ces pays se situent pratiquement tous devant le Canada — et par extension le Québec — en matière de revenu par habitant.¹⁹

La Suède

¹⁷ Maria Lily Shaw, *Comparaison internationale des systèmes de santé : Perspectives des expériences suisse, allemande et néerlandaise*, pour orienter l'avenir du Québec, 2023, p.81.

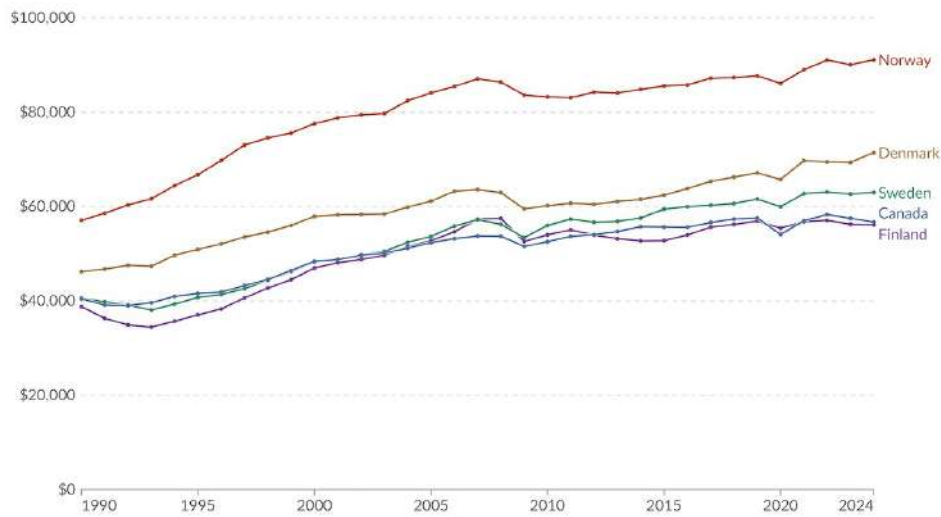
¹⁸ <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/R-1.01>

¹⁹ Our World In Data : <https://ourworldindata.org/grapher/gdp-per-capita-worldbank?tab=line&country=CAN~NOR~DNK~SWE~DNK~FIN&mapSelect=CAN~NOR/>

GDP per capita

GDP per capita is a country's gross domestic product¹ divided by its population. This data is adjusted for inflation and differences in living costs between countries.

Our World
in Data



Data source: Eurostat, OECD, IMF, and World Bank (2026)
Note: This data is expressed in international-\$ at 2021 prices.

OurWorldinData.org/economic-growth | CC BY

En terminant, citons un dernier exemple : les réformes libérales en Suède. La Suède, également présentée comme un modèle social-démocrate, est en réalité beaucoup plus économiquement libérale qu'on peut le croire. Durant les années 90, le pays a déréglementé massivement, privatisé des entreprises d'État, baissé les impôts, réformé le système fiscal, supprimé les taxes sur la fortune et instauré un système de concurrence dans le secteur public, notamment en matière d'éducation et de santé²⁰. Comme l'a rappelé récemment Joseph Facal, « après le chialage, les Suédois ont agi [...] Résultat : la Suède aura une croissance économique projetée d'ici 2030 équivalente à celle des États-Unis et très supérieure à celle de la France ou de l'Allemagne »²¹.

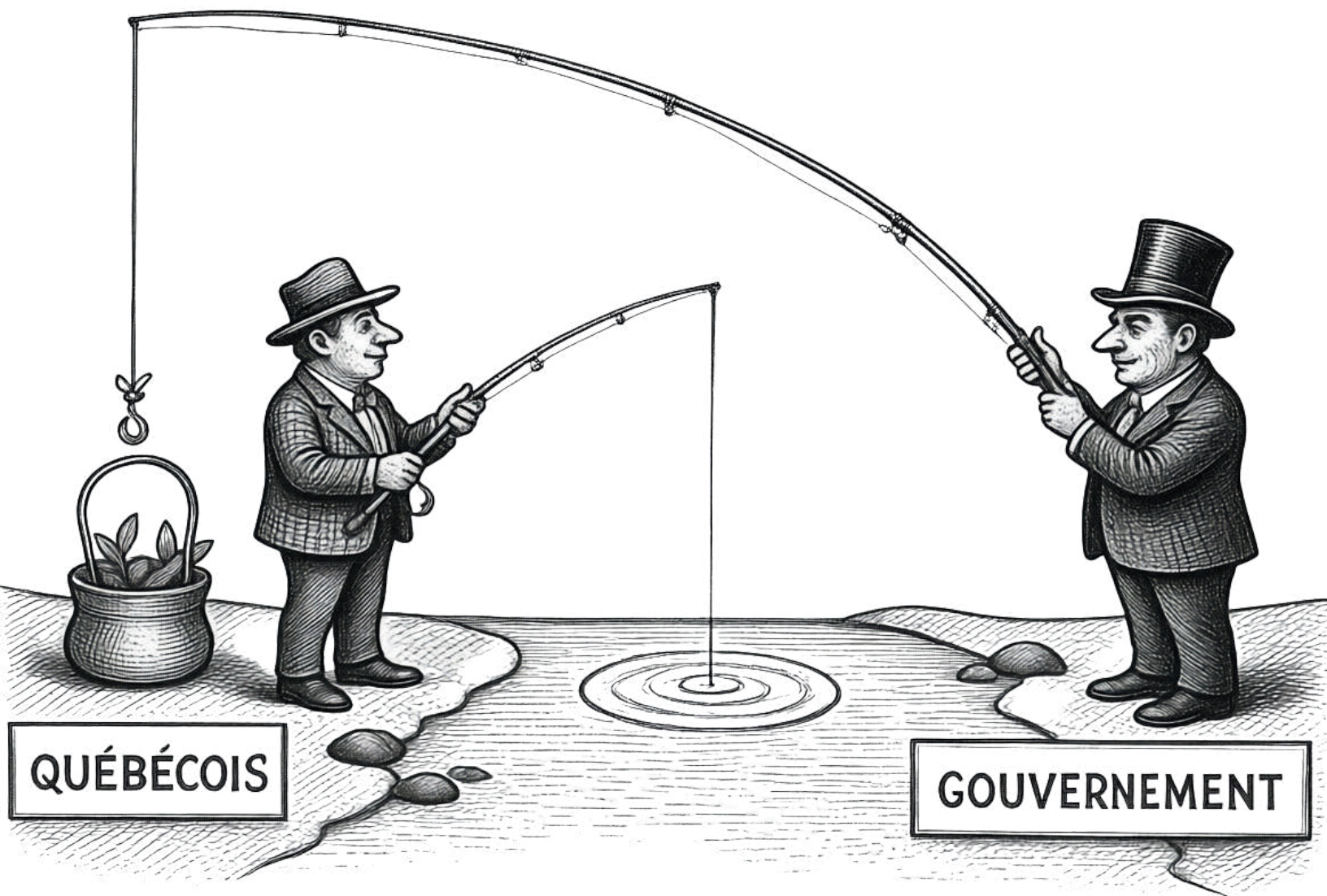
Par conséquent, il est absolument vrai d'affirmer que les pays scandinaves peuvent être un modèle pour le Québec, mais ils ne sont pas le modèle que les partis de gauche s'imaginent. Si l'on occulte le fait que ces pays sont plus libres économiquement que nous et que l'on ne regarde que leurs programmes publics, on induit les Québécois en erreur et, surtout, on s'assure d'un échec.

Une fois le constat général posé, se pose la question essentielle : que faire ? Les prochains chapitres seront consacrés aux grands principes qui guident la vision économique du PCQ.

²⁰ Johan Norberg, *Sweden's much more 'free market' than you think*, Fraser Institute, 2023, disponible en ligne <https://www.fraserinstitute.org/commentary/swedens-much-more-free-market-you-think/>

²¹ <https://www.journaldemontreal.com/2026/06/16/apres-le-chialage-les-suedois-ont-agi>

PARTIE II : LES PRINCIPES



Chapitre 4 — La prospérité et l’abondance

« *Est florissant [eudaemōn] celui qui vit conformément à la vertu complète et est suffisamment muni de biens extérieurs, non pas pour une période incertaine mais tout au long d’une vie entière* »

Aristote

La quête d’une prospérité durable, génératrice d’abondance pour tous les Québécois, est nécessaire et souhaitable car elle permet de réduire la pauvreté, ce qui allège la pression sur l’environnement tout en favorisant la prospérité et l’épanouissement humain. La prospérité économique n’est pas un luxe. Elle est une nécessité. Notre vision se veut donc un rejet complet de toute approche orientée vers la décroissance, le recul des conditions de vie matérielles et sociales des Québécois, ainsi que le refus du progrès. La prospérité constitue la condition essentielle au maintien de services publics de qualité, d’infrastructures modernes et de l’égalité des chances pour tous. On reproche souvent aux partis de droite de n’avoir aucun projet de société. Au PCQ, notre projet collectif est la quête de l’abondance et de la prospérité de tous les Québécois.

Actuellement, si le Québec était un État américain, il se situerait dans le dernier tiers pour ce qui est du revenu par habitant, avec une économie comparable à celle d’États plus pauvres comme le Mississippi. À l’échelle canadienne, le revenu disponible par habitant²² du Québec est l’un des plus bas²³.

	2019	2020	2021	2022 ^r	2023 ^r	2024 ^p
	\$/hab	\$/hab	\$/hab	\$/hab	\$/hab	\$/hab
Canada	34 035	36 490	37 429	38 571	39 853	41 650
Terre-Neuve-et-Labrador	33 068	35 404	37 489	37 161	39 316	41 396
Île-du-Prince-Édouard	30 579	32 929	34 718	35 568	36 855	38 807
Nouvelle-Écosse	30 438	32 782	33 585	33 914	36 542	38 475
Nouveau-Brunswick	30 685	32 815	33 739	34 280	35 963	38 113
Québec	30 492	32 883	33 975	35 862	36 646	38 426
Ontario	34 259	36 796	37 594	38 423	39 606	41 526
Manitoba	30 042	32 532	33 125	33 850	35 912	37 099
Saskatchewan	33 680	36 746	37 168	40 380	39 648	41 163
Alberta	39 761	41 296	42 325	43 893	45 075	46 308
Colombie-Britannique	36 696	39 687	40 783	41 273	43 421	45 350
Yukon	45 014	48 787	50 185	50 856	53 612	54 523
Territoires du Nord-Ouest	45 182	49 591	50 831	50 391	53 526	57 273
Nunavut	30 202	32 625	31 158	31 451	32 970	36 175

Revenu disponible par habitant, Canada, provinces et territoires, (2019-2024)

Cette réalité n’est pas une fatalité. Le Québec dispose d’immenses ressources, d’une population éduquée et d’une position géographique enviable grâce à son accès au Saint-Laurent. Comme nous l’avons mentionné dans les chapitres précédents, le problème est d’ordre institutionnel et politique. Il faut donc renouer avec l’idéal de l’abondance et la prospérité.

Une société prospère :

- finance mieux ses écoles ;

²² Cet indicateur correspond à la somme des revenus des individus (salaires, placements, transferts gouvernementaux) moins le total des impôts et des cotisations sociales (RQAP par exemple). Il est donc une mesure plus précise que le PIB/Hab.

²³ <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/revenu-disponible-par-habitant-canada-provinces-et-territoires>

- finance mieux ses hôpitaux ;
- attire les investissements ;
- offre davantage d'opportunités ;
- réduit la pauvreté ; et
- améliore la qualité de vie de ses citoyens.

Le PCQ considère que la création de richesse doit redevenir une priorité nationale. Pendant trop longtemps, le débat public québécois a opposé développement économique et justice sociale, ou encore croissance économique et protection de l'environnement. Ces oppositions sont artificielles et non pertinentes. Sans croissance économique durable et sans prospérité, aucune société ne peut redistribuer durablement la richesse. Pour redistribuer la richesse, il faut d'abord la créer! De même, aucun pays pauvre ne dispose des moyens nécessaires pour protéger efficacement son environnement. Les politiques de rareté aggravent à la fois misère et dégradation écologique.

La prospérité est synonyme d'ambition. Or, cette ambition semble aujourd'hui s'être étiolée. On semble trop souvent considérer l'ambition avec mépris au Québec. Tout comme le succès, que l'on assimile trop souvent à l'exploitation des travailleurs, des consommateurs, des locataires, etc.

Le débat public est souvent centré sur la gestion des problèmes plutôt que sur la construction de l'avenir. Nous parlons davantage de pénuries que d'opportunités. Que ce soit dans le domaine de la santé ou de l'éducation, les sujets sont toujours les mêmes : manque d'infirmières et de médecins, pénurie d'enseignants qualifiés, listes d'attente, etc. Ces problèmes ne seront jamais réglés si le Québec ne renoue pas avec la prospérité.

La prospérité n'est pas un jeu à somme nulle

Dans son ouvrage phare, *Economic Facts and Fallacies*, l'économiste afro-américain Thomas Sowell met en garde contre ce qu'il appelle le sophisme du jeu à somme nulle. Trop souvent, les sociaux-démocrates, et même plusieurs partis politiques, partent du principe fallacieux que la création de richesse implique que celui qui gagne quelque chose le fasse nécessairement au détriment d'autres personnes qui, elles, seraient les perdantes²⁴.

Cette idée s'est progressivement installée dans le débat public québécois. On oppose ainsi employeurs et employés, locataires et propriétaires, riches et pauvres, hommes et femmes, etc. Or, cette vision repose sur une erreur fondamentale : dans une économie moderne, la richesse n'est pas une quantité fixe que les individus se disputent.

Lorsqu'une entreprise améliore sa productivité, lorsqu'une région attire un nouvel investissement, lorsque le produit ou service d'un entrepreneur se vend avec succès et profit dans un marché concurrentiel, c'est la prospérité collective dans son ensemble qui augmente. Les sociétés les plus prospères ne sont pas celles qui redistribuent le mieux une richesse stagnante produite par une économie anesthésiée par les taxes et les impôts. Ce sont celles qui créent continuellement davantage de richesse. Il ne s'agit pas de partager la même tarte entre plus de joueurs. Il faut faire cuire plus de tartes ! La stagnation a également un coût important. Moins de prospérité signifie une progression plus lente des salaires, une dévitalisation des régions et un affaiblissement des finances publiques. Cela signifie aussi une diminution de la mobilité sociale — c'est-à-dire de la capacité à faire mieux que ses parents et à gravir l'échelle des revenus.

La productivité

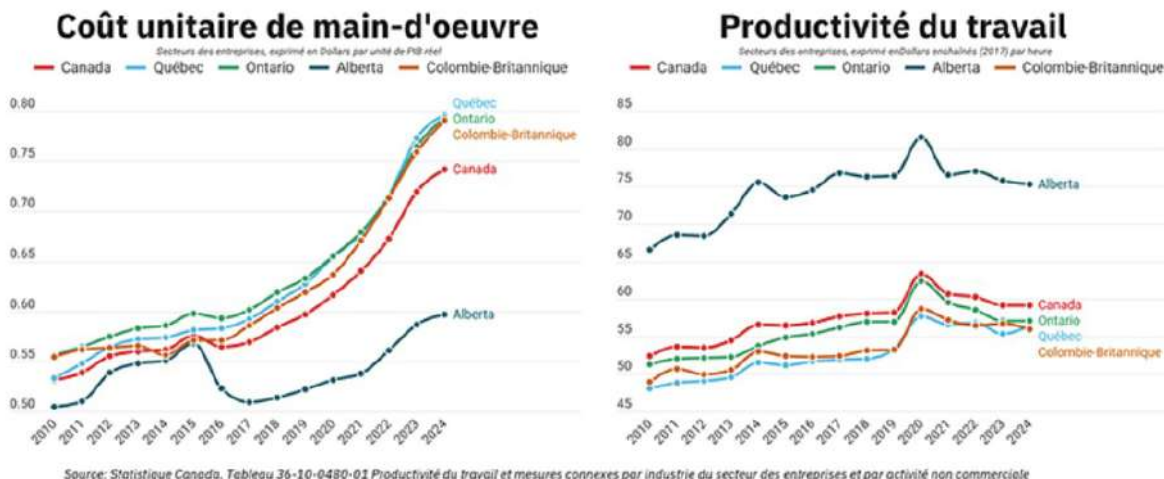
La productivité est la capacité à produire plus de résultats (biens, services, travail accompli) avec le même temps, les mêmes efforts ou les mêmes ressources. La productivité ne veut pas dire travailler plus dur. C'est travailler plus intelligemment pour obtenir plus de résultats avec moins de ressources, de temps et d'énergie. C'est l'un des facteurs les plus importants pour améliorer sa vie personnelle, faire grandir une entreprise et faire progresser un pays. Plus de

²⁴ Thomas Sowell, *Economic Facts And Fallacies*, second edition, Basic Books, New York, 2007, p.3.

productivité veut dire plus de prospérité et d'abondance. Lucien Bouchard avait déjà soulevé cette question il y a plusieurs décennies, mais le Québec accuse toujours un retard de productivité par rapport aux autres juridictions. Concrètement, cela signifie, par exemple, que pour produire 1 000 \$ de revenus, le secteur manufacturier québécois doit travailler 5,2 % plus d'heures que les entreprises ontariennes de même taille²⁵.

Plusieurs facteurs expliquent cet écart, notamment les heures consacrées à remplir de la paperasse, la surréglementation, la désuétude des machines, le retard technologique et le sous-investissement, mais également le coût de la main-d'œuvre.

Ce que le graphique suivant, produit par *Les Affaires*, met en lumière est fort simple : les provinces canadiennes ayant un coût unitaire de la main-d'œuvre (CUMO)²⁶ élevé affichent également une productivité plus faible.



En clair, le Québec doit consacrer davantage d'heures de travail pour produire les mêmes biens que les Ontariens ou les Albertains, toutes choses étant égales par ailleurs.

La prospérité n'est donc pas seulement une question de chiffres, mais aussi une question d'opportunités, de mobilité sociale et de qualité de vie pour les Québécois. C'est également l'occasion de renouer avec une vision positive de l'avenir, profitable à tous.

²⁵ Institut du Québec, *Former pour mieux performer*, analyse des enjeux du secteur manufacturier, Emna Braham et Anthony Migneault, 2023, p.7 disponible en ligne

<https://institutduquebec.ca/wp-content/uploads/2023/10/IDQMEQFONDATION-202310-FORMERPERFORMER.pdf>

²⁶ Le CUMO est un indicateur de compétitivité. Il correspond essentiellement au coût du travail divisé par la productivité. En clair : combien ça coûte en salaire et charges (cotisation, taxe sur la masse salariale, etc.) pour produire une unité de richesse (une voiture, un service, un kg de fromage, un point de PIB, etc.).

Chapitre 5 — La responsabilité fiscale

*“Let us never forget this fundamental truth: the State has no source of money other than money which people earn themselves.
If the State wishes to spend more it can do so only by borrowing your savings or by taxing you more. It is no good thinking that someone else will pay — that ‘someone else’ is you.
There is no such thing as public money; there is only taxpayers’ money.”*

Margaret Thatcher

L’argent n’appartient pas à l’État. L’État gère l’argent des contribuables. Il gère les fonds qu’il a pris des contribuables et des consommateurs. Il s’agit d’une forme de contrat social dans lequel l’État prend une partie de leurs revenus sous forme d’impôts et de taxes, en échange de quoi celui-ci s’engage à bien gérer les fonds publics.

Au Québec, ce contrat a été rompu par l’actuel gouvernement. Ayant hérité d’un confortable surplus du gouvernement Couillard, certains prétextent encore la période pandémique pour expliquer les multiples déficits de l’administration sortante. Mais la réalité est la suivante : le Québec aurait affiché un surplus d’un milliard de dollars en 2025 s’il était revenu à ses niveaux de dépenses pré-pandémiques²⁷, selon l’analyste en politiques publiques de l’Institut économique de Montréal, Gabriel Giguère.

Au lieu de cela, le ministre des Finances annonçait pour la même période un déficit de 13,6 milliards de dollars. Même en admettant la nécessité de l’ensemble des dépenses massives effectuées pendant la pandémie (aide aux entreprises, campagne de vaccination orchestrée par l’État, contrats de gré à gré, etc.), le gouvernement aurait pu résorber son déficit et revenir à l’équilibre budgétaire dès 2023, simplement en revenant au niveau de dépenses de 2019-2020.

Depuis, l’état des finances publiques ne s’est guère amélioré et le Québec enchaîne déficit après déficit. Cette situation s’observe également à l’échelle canadienne. Au même moment, le gouvernement de Blaine Higgs enregistrait un surplus de 500 M\$ au Nouveau-Brunswick pour l’exercice 2023-2024. En 2024-2025, l’Alberta dégagerait un surplus de 8,3 milliards de dollars.

Dans une étude publiée par l’Institut économique de Montréal en 2022, l’économiste Vincent Geloso classe les premiers ministres du Québec depuis Duplessis selon leur niveau de rigueur budgétaire. La croissance des dépenses plus rapide que l’inflation et l’absence de plans rigoureux pour un retour à l’équilibre budgétaire après la COVID placent le gouvernement Legault au 12^e rang, soit le troisième pire de l’histoire du Québec²⁸.

Cette piètre performance a finalement valu au Québec une décote de crédit par l’agence Standard & Poor’s en 2024. Parmi les facteurs évoqués par l’agence de notation, on trouve notamment le ralentissement de la croissance démographique et l’augmentation des dépenses de rémunération. Ces dépenses sont le fruit des ententes salariales conclues avec les différents secteurs de la fonction publique, qui ont fait exploser le coût de la main-d’œuvre de l’État²⁹. Le rapport indique également que le plan visant à rétablir l’équilibre budgétaire d’ici 2030 comprend des

²⁷ <https://www.iedm.org/fr/le-quebec-aurait-affiche-un-surplus-dun-milliard-de-dollars-cette-annee-sil-etait-revenu-a-ses-niveaux-de-depenses-prepandemiques-selon-iedm/>

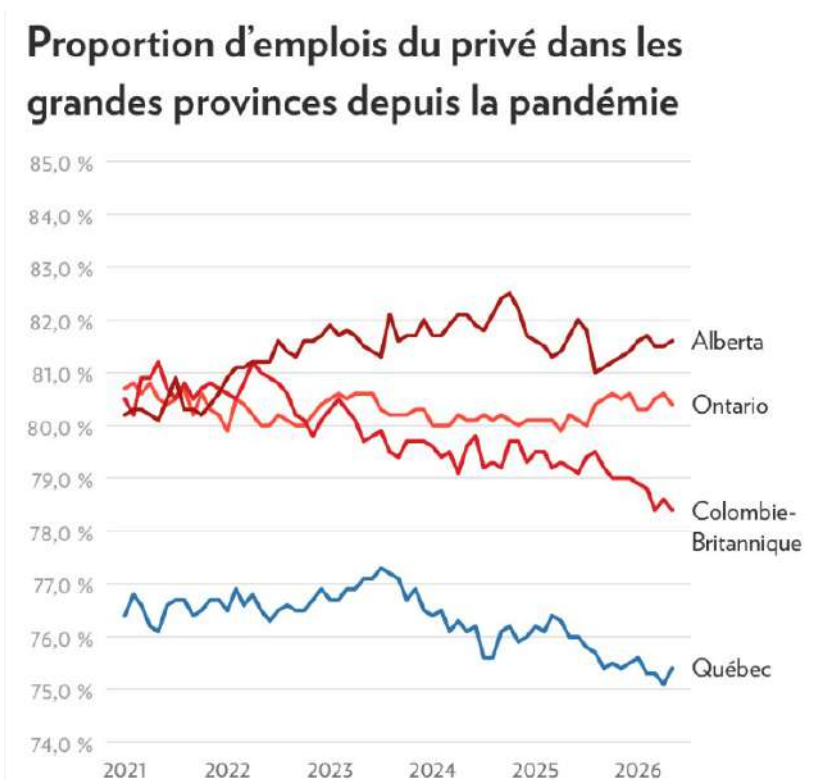
²⁸ Vincent Geloso, *Leçons tirées du classement des résultats financiers des premiers ministres du Québec depuis 1944*, Novembre 2022, IEDM, disponible en ligne https://www.iedm.org/wp-content/uploads/2022/11/note162022_fr.pdf

²⁹ <https://www.spglobal.com/ratings/en/regulatory/article/-/view/type/HTML/id/3354131>

mesures qui n'auront pas d'impact significatif avant plusieurs années. Autrement dit, la situation ne s'améliorera pas à court terme.

La taille du secteur public

L'augmentation de la taille du secteur public condamne, à toute fin pratique, le Québec à des déficits structurels. Depuis 2019, le gouvernement a embauché plus de 110 000 employés. La situation est donc alarmante.



Source : Statistique Canada dans La Presse, Francis Vailles, 2026

Le poids de l'État dans l'économie est devenu tellement important que 25 % des Québécois travaillent maintenant pour l'État, que ce soit au niveau municipal, provincial ou fédéral. Cela signifie donc que seulement 75 % des emplois se trouvent dans le secteur privé, un chiffre nettement moins élevé qu'en Alberta, en Ontario ou en Colombie-Britannique, tel qu'illustré par le graphique précédent. Le ratio de fonctionnaires en comparaison de la population est environ 2,12 fois plus élevé au Québec qu'il ne l'est en Ontario.

Pour atteindre le ratio ontarien au Québec, le nombre cible de fonctionnaires québécois devrait être de $\approx 37\,100$ ETC, impliquant une réduction de $78\,836 - 37\,100 \approx 41\,700$ postes (environ 53 % de l'effectif actuel).

Le gouvernement du Québec a donc le devoir moral de revenir à une administration rigoureuse. Le PCQ croit qu'un gouvernement responsable doit :

- limiter les déficits ;
- contrôler la croissance des dépenses ;
- maintenir une dette soutenable ;
- protéger les générations futures en évitant les iniquités intergénérationnelles.

L'importance de la dette publique

La dette publique n'est pas abstraite. Le paiement des intérêts (service de la dette) se classe au 4^e rang des postes budgétaires les plus importants du gouvernement du Québec. Chaque dollar consacré au paiement des intérêts est un dollar qui ne finance ni les soins de santé, ni l'éducation, ni les infrastructures. Chaque dollar dépensé en paiements d'intérêts sur la dette est un dollar de moins pour les services ou un dollar de moins en baisses d'impôt pour le citoyen. C'est aussi un dollar prélevé dans la poche des contribuables.

Le Québec a pu bénéficier d'un élément sur lequel il n'a aucun contrôle, soit celui des taux d'intérêts, pour limiter l'impact de la hausse de la dette. Au début des années 1980, les coûts d'intérêts ont explosé à cause de la combinaison de taux d'intérêt très élevés plus l'accumulation de dette. Le service de la dette a monté rapidement pour atteindre un plateau autour de 13 % des revenus vers la fin de la décennie et même de 16,9 % des revenus budgétaires en 1997-1998 (période de taux encore relativement élevés et de dette importante). Cela a contribué fortement aux déficits, à l'augmentation de la dette et aux pressions fiscales des années 1980-1990. Le poids de la dette nette par rapport au PIB était aussi beaucoup plus élevé qu'aujourd'hui à certains moments (autour de 45-50 % ou plus dans les années 1990).

De 1982 à aujourd'hui, les taux ont fortement baissé sur le long terme (avec des hauts et des bas). Le Québec a donc pu continuer de s'endetter sans trop en souffrir. La mise en place du Fonds des générations (une taxe sur la consommation imposée surtout à Hydro-Québec par des redevances hydrauliques, laquelle est refilée aux consommateurs dans leur facture d'électricité) a aussi permis de contrôler le fardeau de la dette par rapport à la taille de son économie.

Malgré tout, le Québec doit faire attention de ne pas continuellement reporter le coût de ses décisions sur les générations suivantes, au risque d'aggraver la situation, notamment en cas de nouvelles décotes qui viendraient plomber sa capacité d'emprunt et alourdir les paiements d'intérêts ou d'une nouvelle hausse mondiale des taux d'intérêts. L'absence de responsabilité fiscale devient alors un cercle vicieux où l'État dépense plus que sa capacité à percevoir des revenus, accumule des déficits, néglige ensuite certains secteurs qui finissent à leur tour par demander davantage de dépenses, et ainsi de suite. Mais tout cela n'est pas une fatalité. La recette est simple : l'État doit réduire ses dépenses et, dans les secteurs où il est nécessaire d'investir, celles-ci ne doivent jamais augmenter plus rapidement que l'inflation. L'étude précédemment citée sur le bilan des premiers ministres le montre. Si certains ont un bilan plus faible (Bourassa, Lesage, Legault), d'autres (Bouchard, Parizeau, Couillard) ont su faire le travail.

Le PCQ a, dans son ADN, cette gestion rigoureuse des finances publiques.

Chapitre 6 — La Liberté économique

« Après avoir pris ainsi tour à tour dans ses puissantes mains chaque individu, et l'avoir pétri à sa guise, le souverain étend ses bras sur la société tout entière ; il en couvre la surface d'un réseau de petites règles compliquées, minutieuses et uniformes à travers lesquelles les esprits les plus originaux et les âmes les plus vigoureuses ne sauraient se faire jour pour dépasser la foule; il ne brise pas les volontés, mais il les amollit, les plie et les dirige. »

Alexis de Tocqueville

Le Québec possède des entrepreneurs créatifs, des travailleurs qualifiés et d'immenses ressources naturelles. Mais notre environnement économique demeure trop souvent hostile à l'investissement et à l'innovation. Le poids de la fiscalité, de la réglementation et des délais administratifs freine le développement économique.

Le PCQ veut rendre l'écosystème économique québécois plus compétitif. Un gouvernement conservateur va donc créer un environnement favorable :

- à l'investissement ;
- à l'innovation ;
- à la prise de risque ; et
- à l'entrepreneuriat.

Le rôle de l'État

L'État ne crée pas la richesse. Ce sont les citoyens, les travailleurs, les entrepreneurs et les entreprises qui créent la prospérité. Et la condition sine qua non de cette création de richesse est une économie libre.

Dans son rapport annuel sur la liberté économique de 2025, l'Institut Fraser conclut qu'à l'exception de l'Alberta, toutes les provinces canadiennes sont moins libres que les 50 États américains. Dans ce classement, le Québec ne fait meilleure figure que par rapport aux provinces maritimes³⁰.

Selon l'Institut du Québec, la « charge fiscale nette des entreprises est plus élevée au Québec que dans les juridictions voisines et parmi les plus élevées des pays de l'OCDE. »³¹ L'économiste Robert Gagné du HEC expliquait que pour évaluer adéquatement le fardeau fiscal des entreprises « il faut mesurer la facture fiscale réelle des entreprises, soit le montant brut des impôts, réduit de l'aide publique directe et indirecte³² ».

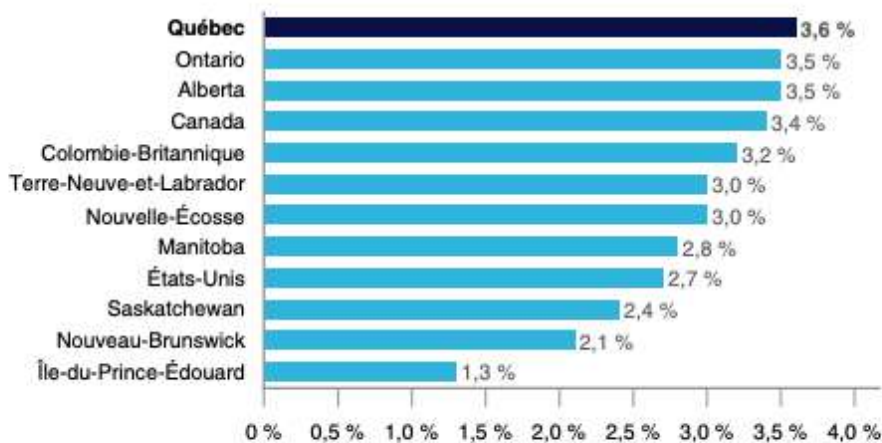
Le graphique suivant date de quelques années, mais il montre comment le Québec n'offre pas un environnement fiscal compétitif pour les entreprises. Même s'il est inférieur à celui de certains pays de l'OCDE, le coût fiscal des entreprises québécoises est le plus élevé en Amérique du Nord.

³⁰ Fraser Institute, *Economic freedom of North America 2025*, Dean Stansel, José Torra, Matthew D. Mitchell, Ángel Carrión-Tavárez disponible en ligne <https://www.fraserinstitute.org/sites/default/files/2025-11/economic-freedom-of-north-america-2025.pdf>

³¹ Institut du Québec, *Fiscalité et aide publique aux entreprises : Revue de la littérature et analyse*, Février 2015, chapitre 5, pp. 54 à 75.

³² Ibid. p.59

Coût fiscal net des entreprises en pourcentage de la valeur de la production brute du secteur des entreprises – Amérique du Nord (2008)



Source : Centre sur la productivité et la prospérité. *Productivité et prospérité au Québec – Bilan 2012*.

Le fardeau réglementaire

Chaque année, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante publie un classement des provinces selon le fardeau réglementaire, la reddition de comptes et les efforts de réduction de la paperasserie. Globalement, le Québec se situe en milieu de peloton, derrière l'Alberta, l'Ontario et la Colombie-Britannique, mais devant le Nouveau-Brunswick et le Manitoba. Mais en ce qui concerne le poids réglementaire (« Red Tape »), le Québec obtient une note de 6,9 sur 10, comparativement à 9,2 pour l'Alberta et 8,7 pour la Saskatchewan³³, comme l'illustre le tableau suivant³⁴.

³³ CFIB, 2026 *Provincial Red Tape Report Card*, 16th edition, disponible en ligne

<https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2026/Red%20Tape%20Report%20Card%202026%20FIN-EN.pdf>

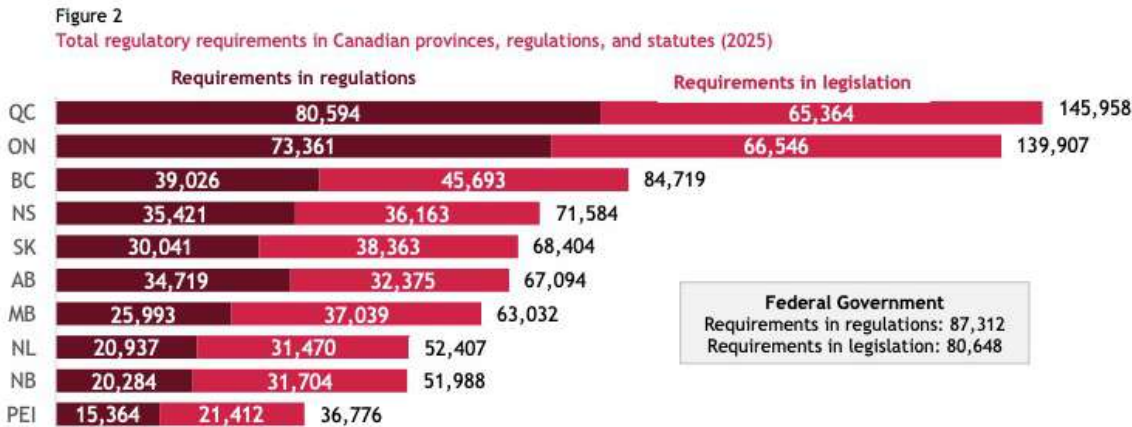
³⁴ La note de 0 pour le Québec dans la colonne « Nombre total d'exigences réglementaires provinciales » indique que la province ne dispose pas d'un inventaire complet et transparent du nombre total d'exigences réglementaires.

Tableau 7
Fardeau réglementaire, note (de 0 à 10) et classement

7e sur 10!

Gouv.	Réduction du fardeau réglementaire				Exigences réglementaires provinciales		Fardeau réglementaire - note et classement	
	Rétroaction sur la paperasserie	Service de consultation relativement aux problèmes des entreprises	Démarche ou processus proactif et régulier pour les changements législatifs visant à réduire la paperasserie	Degré de coopération entre provinces et territoires ²	Nombre total d'exigences réglementaires provinciales	Nombre total d'exigences réglementaires provinciales par habitant		
Alb.	10	10	10	8,0	7,2	9,8	9,2	A
C.-B.	10	10	10	8,5	5,6	9,7	9,0	A
Sask.	10	10	10	7,7	7,1	7,6	8,7	A-
N.-É.	8	10	10	9,4	6,8	7,0	8,5	B+
Ont.	10	10	10	9,2	0,6	10,0	8,3	B+
Féd. ¹	5	10	5	8,2	s.o.	s.o.	7,1	C+
Qc	6	10	10	6,0	0	9,6	6,9	C
Î.-P.-É.	8	10	5	7,8	10,0	0	6,8	C
Man.	5	10	0	8,9	7,6	8,3	6,6	C
N.-B.	6	10	0	6,6	8,6	7,3	6,4	C-
T.-N.-L.	-	-	-	6,0	-	-	s. o.	s. o.
Remarques								
1. La mention « s. o. » signifie « sans objet ». Le gouvernement fédéral n'est pas noté quant au i) nombre total d'exigences réglementaires provinciales ni au ii) nombre total d'exigences réglementaires provinciales par habitant.								
2. Le degré de coopération entre provinces et territoires est tiré du Bulletin sur la coopération entre provinces et territoires au Canada publié en 2025 par la FCEI.								

Le nombre de lois et de règlements a considérablement augmenté au Québec au fil des ans, contribuant à créer un environnement moins favorable à la prospérité économique. Dans la même logique, le rapport de la FCEI souligne que le Québec est l'une des juridictions les moins ouvertes au commerce interprovincial. On y retrouve notamment plusieurs exigences réglementaires qui nuisent au libre-échange pancanadien et limitent la circulation des biens, des services et de la main-d'œuvre entre les provinces.



Source: Whidden, Bradlee. *Counting Constraints: A Comprehensive Count of Canada's Regulatory Requirements*. CFIB. December 2025.

Le graphique suivant montre que, malgré le manque de transparence, il est possible d'affirmer que le Québec est la province canadienne qui a le plus d'exigences réglementaires³⁵.

³⁵ CFIB, 2026 *Provincial Red Tape Report Card*, op cit. La FCEI définit une exigence réglementaire (ou contrainte) comme une règle contenue dans les lois et les règlements qui limite, empêche ou prescrit un comportement.

Un trop gros fardeau réglementaire ne limite pas seulement la croissance des entreprises, mais limite également la croissance économique nationale et la richesse collective. Lorsque les ressources ne sont pas détournées vers la gestion administrative, elles sont investies en salaires, en recherche, en innovation, en équipement, en technologies de l'information, etc.

La FCEI et la FCCQ soulignent que ce fardeau aggrave les pénuries de main-d'œuvre et limite l'expansion. Selon la FCEI, la CAQ a ajouté environ 2,4 milliards de dollars par année en fardeau administratif aux 278 000 PME québécoises depuis 2018. En 2024, la réglementation représentait un coût approximatif de 10,9 milliards de dollars pour les PME du Québec seulement.

Des études plus larges confirment cette tendance. L'accumulation d'exigences réglementaires au Canada (incluant le Québec) a augmenté de 2,1 % par année entre 2006 et 2021, selon Transports Canada et KPMG³⁶. Cette accumulation est associée à une baisse de 1,7 point de pourcentage de la croissance du PIB. Au niveau provincial, le Québec figure parmi les juridictions les plus réglementées au Canada, avec des dizaines de milliers d'exigences administratives (permis, rapports, inspections, etc.).

La FCCQ³⁷ rapporte que 80 % des entreprises estiment que leur fardeau réglementaire et administratif a augmenté au cours des cinq dernières années.

L'étude Falck, Guo et Pfaffl³⁸ utilise une approche basée sur des réductions importantes de la bureaucratie. Leur estimation robuste préférée est qu'une telle réforme est associée à une augmentation moyenne du PIB réel par habitant de 4,6% dans la période post-réforme par rapport à ce qu'elle aurait été autrement (avec un effet croissant : ~1,6% la première année, jusqu'à ~8,3% après 10 ans).

Il s'agit d'un décalage permanent à la hausse du niveau du PIB (l'économie est plus importante que la base contrefactuelle), et non d'un coup de pouce ponctuel au taux de croissance qui s'accumule ensuite différemment chaque année.

D'autres estimateurs robustes donnent des chiffres similaires (jusqu'à ~5,3%), et l'étude choisit le chiffre de 4,6% par conservatisme. Les auteurs donnent entre autres l'exemple de l'Allemagne : une réforme de 2015 a augmenté le PIB par habitant de 2022 de ~ 449 € (avec des gains annuels cumulés de ~ 766 € par personne).

Un article de 2025 de Statistique Canada mentionne que l'accumulation de réglementation entre 2006 et 2021 est associée à un déclin du PIB de 1,7 points de pourcentage³⁹.

Le PCQ propose une approche structurée, transparente et ambitieuse, inspirée de succès probants comme celui de l'Alberta, de la Colombie-Britannique au début des années 2000 (réduction de plus de 37 % de la masse réglementaire en trois ans) et des efforts plus récents de l'Ontario.

Phase 1 : Diagnostic et inventaire (premiers 6-12 mois)

³⁶ Gu, Wolong, *Accumulation d'exigences réglementaires, dynamisme des entreprises et croissance économique au Canada*, Statistiques Canada, 2025

³⁷ Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ), *Livre bleu sur la productivité*, 2025

³⁸ Oliver Falck & Yuchen Mo Guo & Christian Pfaffl, 2024. "Lost Economic Output Due to High Bureaucratic Burden," EconPol Forum, CESifo, vol. 25(06), pages 30-35, November.

³⁹ Statistique Canada, 2025 *Regulatory Accumulation, Business Dynamism and Economic Growth in Canada*, disponible en ligne https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/11f0019m/11f0019m2025002-eng.pdf?st=s03Kkfn_

- Création d'un Secrétariat à la Libéralisation relevant directement du ministère, désormais appelé Conseil du trésor et de l'efficacité gouvernementale.
- Inventaire exhaustif de toutes les exigences réglementaires.
- Consultation publique massive.

Phase 2 : Règle du « un pour un » ou mieux

- Retrait obligatoire d'une (ou plus) exigences existantes pour toute nouvelle réglementation.
- Exemptions limitées et justifiées scientifiquement.

Phase 3 : Réformes sectorielles prioritaires

- Urbanisme et construction, travail et immigration, agro/bio/alimentaire, environnement, fiscalité, libéralisation des marchés

Phase 4 : Suivi et reddition de comptes

- Cibles annuelles (30 % en cinq ans)⁴⁰, rapports publics, technologie et imputabilité politique forte.

Cet effort sera progressif mais déterminé, avec un leadership politique fort provenant du Premier Ministre et une reddition de comptes transparente.

L'Alberta, une province où la liberté économique est supérieure au Québec et où la réglementation est beaucoup moins importante, a réalisé un important chantier d'allègement réglementaire dans les dernières années. En seulement quatre ans (2019-2023), le gouvernement albertain a réduit de 33 % le nombre d'exigences réglementaires⁴¹. Leurs travaux de réduction du fardeau réglementaire sont fondés sur la participation du public et des industries. Entre autres, ils ont mis en place un site web « boîte à suggestion » (un concept similaire au site web FiniLaPaperasse.com, lancé par le PCQ⁴²) ainsi que neuf panels sectoriels composés de parties prenantes de neuf industries présentes dans la province. Cette approche de type *bottom-up* utilise les connaissances des gens qui vivent les effets des décisions prises par les autorités pour établir des règles plus ancrées dans la réalité. L'Alberta a également mis en place en 2025 l'« *automatic yes toolkit* » qui, en utilisant différentes approches, a comme but d'accélérer la délivrance des permis. Ainsi, il est absolument possible, pour un gouvernement conservateur avec une vision et une ambition fortes, d'inverser la tendance actuelle.

Ailleurs dans le monde, des exemples inspirants confirment l'efficacité de cette approche :

- L'Estonie a transformé son administration en « société numérique », économisant l'équivalent de 2 % du PIB par année en temps et coûts administratifs tout en attirant des investissements internationaux.
- Le Royaume-Uni a libéralisé des secteurs clés (Big Bang financier de 1986, télécommunications, transports), stimulant concurrence et croissance.
- Les États-Unis ont réussi des réformes emblématiques, comme la déréglementation des compagnies aériennes (1978), qui ont fait baisser les prix et augmenté l'offre au bénéfice des consommateurs.

D'autres gouvernements québécois ont déclaré vouloir s'attaquer à la paperasse.

Malgré toutes les belles intentions et les belles paroles derrière le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2016-2018 (gouvernement libéral de Philippe Couillard), malgré les

⁴⁰ L'Alberta a atteint 33% en quatre ans mais avec un volume moindre.

⁴¹ Gouvernement de l'Alberta, 2024 *Red Tape Reduction Annual Report 2022-23*, disponible en ligne <https://open.alberta.ca/dataset/ecd877d0-79f9-4379-9bc9-b35a9ad50522/resource/126f3697-3d22-4e40-8431-0774fe48b73f/download/sartr-red-tape-reduction-annual-report-2022-2023.pdf>

⁴² <https://finilapaperasse.com/>

efforts structurés de réduction des formalités administratives depuis le milieu des années 2000 (gouvernements Charest et Couillard), malgré le *Plan d'action gouvernemental en matière d'allégement réglementaire et administratif 2020-2025* du gouvernement de la Coalition Avenir Québec, les résultats concrets demeurent limités. Tous ces plans se sont auto-évalués comme des succès retentissants... sauf que les progrès sectoriels et partiels n'ont pas inversé la tendance globale lourde : selon la FCEI et la FCCQ, le fardeau réglementaire perçu par les entreprises continue d'augmenter ou reste trop élevé. Cet échec sur le terrain semble avoir résonné au sein du gouvernement puisqu'il a déposé le projet de loi n° 11 en décembre 2025 (adopté en juin 2026), visant à instaurer une règle « deux pour un » et à modifier de multiples dispositions législatives. C'était au moins le 5e projet de loi de déréglementation de la CAQ... Il faut croire que les précédents n'avaient pas eu d'effets réels sur les entreprises. Trop de demi-mesures électoralistes. Trop de belles intentions, sans réel courage. Le PCQ annonce haut et fort ses couleurs et poursuivra ses efforts systématiques sans relâche jusqu'à ce que ses objectifs soient atteints.

Les délais administratifs

En plus du coût fiscal et du poids réglementaire, qui doivent être allégés, les délais administratifs constituent un autre enjeu majeur.

Au Québec, le secteur minier joue un rôle crucial dans l'économie. Certaines juridictions, comme le Nevada ou l'Arizona, attirent d'importants investissements parce que les délais d'approbation y sont généralement d'un à deux ans⁴³. Au Canada, et particulièrement au Québec, les délais sont beaucoup plus longs et peuvent atteindre près de 20 ans entre la découverte d'un gisement et le début de la production. En Ontario, où les projets miniers peuvent parfois prendre plus de 15 ans avant d'être autorisés, le premier ministre Doug Ford a dénoncé la lourdeur réglementaire et s'est engagé à réduire considérablement les délais grâce à la présentation de la Loi 5 visant à accélérer les processus d'approbation. Le Québec a glissé hors du top 10 (22e en 2025) du classement *Annual Survey of Mining Companies*⁴⁴ de l'Institut Fraser (Investment Attractiveness Index ou IAI), mesurant l'attractivité des juridictions mondiales pour le secteur minier principalement en raison d'une détérioration perçue des facteurs de politique, malgré un potentiel géologique toujours reconnu. Il est temps de renverser la vapeur et de reprendre le leadership mondial dans ce secteur.

Le Québec pourrait avantageusement s'inspirer d'une telle approche afin de favoriser l'investissement et le développement de ses ressources naturelles.

L'exemple du secteur de la construction

Un autre secteur névralgique de l'économie qui gagnerait à être davantage libéré est celui de la construction. Le secteur de la construction est particulièrement problématique au Québec, notamment en raison d'un nombre de corps de métier plus élevé que dans toutes les autres provinces canadiennes. Le régime administré par la Commission de la construction du Québec limite la concurrence, maintient une pénurie de main-d'œuvre et impose des règles de travail parmi les plus rigides en Amérique du Nord. Résultat : la main-d'œuvre coûte plus cher qu'ailleurs au Canada, la productivité en souffre et les contribuables paient davantage pour construire les mêmes écoles, les mêmes hôpitaux et les mêmes infrastructures. Les actions du gouvernement en vue d'augmenter l'offre (programmes de formation, réformes du ministre Boulet) ont été insuffisantes pour avoir des résultats significatifs. Les données de la CCQ montrent à cet égard que les heures totales travaillées annuellement plafonnent à environ 200 millions depuis 2022. Compte tenu de l'état dégradé des infrastructures, des besoins en logements et des investissements prévus d'Hydro-Québec, le Québec a besoin d'allègements réglementaires, de formation de nouveaux travailleurs et de prévisibilité des investissements publics pour inciter les entreprises à investir pour moderniser leurs façons de faire.

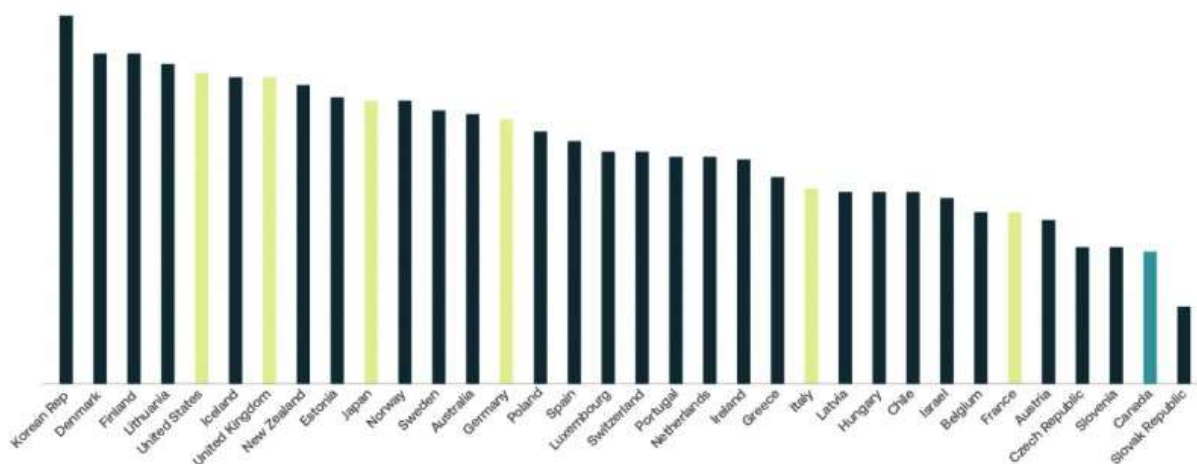
Tant que le Québec refusera de moderniser ce modèle, il continuera de bâtir moins, plus lentement et à plus grand coût que ses voisins. À cet enjeu lié à la main-d'œuvre s'ajoutent des délais d'approbation qui peuvent dépasser 200 jours dans certaines municipalités.

⁴³ <https://www.smenet.org/what-we-do/technical-briefings/white-paper-on-exploration>

⁴⁴ Julio Mejía and Elmira Aliakbari, *Annual Survey of Mining Companies 2025*, Fraser Institute, 2025.

Évidemment, les difficultés liées aux processus d'approbation gouvernementaux contribuent à la crise du logement qui sévit depuis plusieurs années. Le graphique suivant montre d'ailleurs que le Canada fait très mauvaise figure en matière de délais d'obtention des permis de construire. Cette situation témoigne non seulement d'une lourdeur bureaucratique importante, mais aussi d'un environnement réglementaire qui limite la capacité des entreprises à répondre efficacement à la demande de logements⁴⁵.

Figure 1 - Time score (low score = bad)



Source: Adapted from World Bank Group, Doing Business 2020

À l'intérieur du Canada, lui-même avant-dernier parmi les 30 pays comparés, le Québec figure parmi les provinces les moins performantes en matière de délivrance de permis. À l'inverse, l'Alberta est l'une des juridictions où il est le plus facile et le plus rapide de construire.

Ce constat démontre la nécessité de renouer avec une vision plus libérale de l'économie : moins de réglementation, des délais administratifs plus courts et une fiscalité concurrentielle par rapport aux autres États et provinces d'Amérique du Nord. Ces conditions sont essentielles pour stimuler l'investissement, accroître l'offre de logements et favoriser la prospérité économique.

L'étude AppEco (2023) pour l'Association de la construction du Québec (ACQ)⁴⁶ documente le retard de productivité du Québec et quantifie le potentiel d'une mesure clé de la réforme.

Selon l'étude, le Québec accuse un retard de productivité d'environ 7 à 10 % par rapport à l'Ontario dans le secteur de la construction (productivité du travail en dollars enchaînés de 2012 par heure). Les causes principales comprennent le cloisonnement excessif des métiers (25 métiers réglementés par la Loi R-20) et le manque de polyvalence et la réglementation. Une polyvalence accrue permettrait de récupérer environ 10 % des heures travaillées (environ 21 millions d'heures sur les heures régies par la R-20). Cela fermerait environ un tiers de l'écart de productivité avec l'Ontario.

1. L'étude estime un gain potentiel de près de 1 milliard de dollars de PIB additionnel pour le secteur de la construction au Québec (en réaffectant ces heures à de nouveaux projets).

⁴⁵ <https://www.altusgroup.com/insights/canada-development-hurdles-remain-a-long-term-problem/>

⁴⁶ Gougeon, Philippe & al., *Productivité dans le secteur de la construction et impact d'accroître la polyvalence des métiers* – Rapport final, AppEco analyse stratégique, 2023. 77 p., <https://appeco.ca/wp-content/uploads/2025/04/Productivite-dans-le-secteur-de-la-construction-et-impact-daccroitre-la-polyvalence-des-metiers-Final-2023-08-28.pdf>

2. L'analyse d'impact réglementaire (AIR) gouvernementale du projet de loi 51 (2024)⁴⁷ examine ex-ante les impacts de la réforme qui avait été proposée sur la Loi sur la construction. La réduction des délais de construction grâce à une meilleure organisation du travail et à des négociations plus rapides, la baisse des coûts liés aux litiges et aux procédures administratives et l'amélioration de la productivité des entreprises.
3. Les économies salariales estimées se chiffrent à 3,36 M\$ par année pour les Offices d'habitation du Québec (travaux internes à des taux inférieurs), réinvesties dans l'entretien alors que les coûts supplémentaires pour les entreprises seraient très faibles (0,18 M\$/an, soit environ 0,0001 % de la masse salariale totale au Québec).

Enfin, une étude du Centre sur la productivité et la prospérité (CPP) de HEC Montréal (2024) analyse l'impact post-adoption du projet de loi 51⁴⁸. Selon le CPP, la réforme proposée était insuffisante pour générer des gains réels et durables de productivité dans les secteurs régis par la Loi R-20 (qui représentent 55-60 % des activités de construction au Québec). Depuis 2013, la productivité réelle a stagné ou reculé dans ces secteurs (alors qu'elle avait progressé auparavant). Le CPP affirme que le Québec accuse un retard par rapport à l'Ontario. Les coûts unitaires de main-d'œuvre ont augmenté beaucoup plus vite au Québec (en partie à cause des cotisations patronales élevées, environ 2 fois plus élevées qu'en Ontario). La conséquence est une pression à la hausse sur les prix de construction et sur l'abordabilité du logement. Le CPP recommandait une déréglementation plus profonde, surtout dans la construction résidentielle (moins de cloisonnement des métiers sur les petits chantiers), pour obtenir des gains réels de productivité et réduire les coûts.

Plusieurs aspects de la loi R-20 méritent donc une réflexion en profondeur et compte tenu de l'impact de cette loi sur l'économie québécoise et sur le Programme d'infrastructures québécoises, le PCQ proposera une plateforme détaillée en logement qui analysera les barrières à la productivité que celle-ci soulève et proposera des solutions pour abaisser les coûts de construction tout en diminuant les délais de construction. Il reviendra au Secrétariat de la libéralisation de mettre en place les réformes ainsi proposées.

⁴⁷ Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, *Analyse d'impact réglementaire – projet de loi n° 11*, novembre 2025

⁴⁸ Deslauriers, J., Gagné, R., Paré, J., *Productivité de l'industrie de la construction au Québec : Des changements s'imposent*, Centre sur la productivité et la prospérité – Fondation Walter J. Somers HEC Montréal, 2024

Chapitre 7 — La Subsidiarité

“*La carte n’est pas le territoire.*”

Alfred Korzybski

La subsidiarité est un concept qui peut paraître abstrait, mais qui répond au fond à une question toute simple : *qui devrait prendre les décisions ?*

La réponse des partis traditionnels au Québec consiste habituellement au « tout-à-l’État », c’est-à-dire que le gouvernement du Québec est le mieux placé, en toutes circonstances. Ainsi, pour chaque problème, on réclame une intervention du ministre responsable, voire du premier ministre lui-même. On peut citer comme exemple les nombreuses réformes en santé dont l’objectif était de donner davantage de pouvoir au ministre de la Santé.

La réponse conservatrice diffère sur cet enjeu. La décision devrait être prise par le niveau le plus proche possible des citoyens, à moins qu’une raison sérieuse — la sécurité nationale, par exemple — ne justifie sa centralisation. Le principe de subsidiarité repose sur une idée simple : ce qui peut être accompli efficacement à un niveau inférieur ne devrait pas être pris en charge par un niveau supérieur. Le professeur doit pouvoir gérer sa classe, le directeur son école, et ainsi de suite.

La gestion « top-down », malheureusement monnaie courante au Québec, produit souvent des résultats déconnectés de la réalité du terrain.

Autrement dit : la famille avant l’État, la communauté avant la bureaucratie, la municipalité avant Québec, et Québec avant Ottawa.

En finir avec la centralisation

La centralisation ne doit pas être le réflexe par défaut. Elle doit être l’exception.

Dans son ouvrage *La Route de la servitude*, l’économiste Friedrich Hayek explique très bien pourquoi les systèmes décentralisés fonctionnent généralement mieux que les systèmes centralisés. Selon lui, aucune autorité centrale ne peut posséder toute l’information nécessaire pour gérer efficacement une société complexe. L’information pertinente est dispersée parmi des milliers, voire des millions d’individus, chacun possédant une connaissance particulière de sa réalité, de ses besoins et de son environnement⁴⁹.

Ainsi, les acteurs locaux connaissent généralement mieux les besoins de leur communauté. Ils disposent d’informations que les administrations centrales ne possèdent pas. C’est également un principe qui favorise l’innovation. Lorsque les administrations disposent d’une plus grande autonomie, elles peuvent expérimenter différentes approches. Les meilleures pratiques émergent alors naturellement.

Au lieu de s’entêter à penser que l’État, avec ses comités d’experts, est le mieux placé pour tout décider, on profite du savoir des acteurs locaux pour résoudre des problèmes et proposer de nouvelles idées.

Les gouvernements locaux peuvent tester de nouvelles solutions sans imposer immédiatement ces changements à l’ensemble de la population. Une pratique que le gouvernement tente de reproduire avec son obsession pour les fameux « projets pilotes ». Dans un Québec réellement décentralisé, chaque région, et parfois même chaque établissement, deviendrait en quelque sorte un projet pilote — mais décidé au niveau local.

⁴⁹ F.-A. Hayek, *La route de la servitude*, Paris, Éditions politiques économiques et sociales, 1946, 179 p.

La Suisse et l'Allemagne : des modèles de décentralisation

Plusieurs pays ont des systèmes très décentralisés. La Suisse en est un bon exemple. Les cantons et les communes y disposent d'importants pouvoirs, notamment en matière de fiscalité, de santé et même d'éducation. D'ailleurs, le gouvernement suisse reconnaît lui-même la subsidiarité comme un principe central de sa gouvernance. C'est une philosophie très différente de l'approche social-démocrate centralisatrice du Québec.

Sur le site du gouvernement, on résume la chose ainsi : « *Le gouvernement fédéral ne prend en charge que les tâches que les cantons et les communes sont incapables d'accomplir seuls* »⁵⁰. L'Allemagne est également un exemple intéressant. Les Länder allemands disposent eux aussi de responsabilités importantes. Le fédéralisme allemand repose largement sur cette vision décentralisée⁵¹.

Appliquée au Québec, cette vision ne signifie pas d'abolir l'État. Elle signifie reconnaître que certaines décisions sont mieux prises ailleurs. Un gouvernement conservateur examinera notamment les orientations suivantes :

Régions & Municipalités

- Plus grande autonomie dans tous les champs de compétences;
- Moins d'autorisations ministérielles;
- Moins de reddition de comptes et de dépendance aux programmes provinciaux;
- Plus grande liberté réglementaire.

Santé

- Davantage d'autonomie pour les établissements ;
- Réduction de la micro-gestion ministérielle ;
- Abolition de Santé Québec et certaines instances de planification.

Éducation

- Plus d'autonomie pour les écoles ;
- Plus de pouvoir aux directions et aux conseils d'établissement ;
- Réduction du nombre de centres de services scolaires.

Développement économique

- Décentralisation des décisions d'investissement ;
- Plus grande place accordée aux initiatives régionales ;
- Gestion décentralisée des ressources naturelles, distribution locale des redevances.

Un exemple pertinent de la vision conservatrice en matière de subsidiarité est le projet de loi n° 592 sur la régionalisation de l'immigration, déposé par Maïté Blanchette Vézina à l'Assemblée nationale du Québec. En voici les grandes orientations :

*« Cette loi prévoit la constitution d'une table régionale de l'immigration pour chaque région administrative du Québec. Chaque table est composée du ministre responsable de la région administrative ainsi que des préfets des municipalités régionales de comté, des maires ou des préfets représentant les territoires équivalents et d'un représentant de chacune des nations ou des communautés autochtones de la région administrative. Chaque table doit établir un plan d'immigration régional, qui comprend notamment la capacité d'accueil et d'intégration de la région administrative et une description des enjeux concernant la mobilité de la main-d'œuvre. Le ministre doit tenir compte du plan lorsqu'il prend des décisions concernant la planification de l'immigration. »*⁵²

⁵⁰ <https://www.aboutswitzerland.eda.admin.ch/en/political-system>

⁵¹ <https://www.bundesrat.de/EN/funktionen-en/funktion-en/funktion-en-node.html>

⁵² Projet de loi n° 592, Loi édictant la Loi sur la régionalisation de l'immigration afin d'instituer des tables régionales de l'immigration et d'affirmer le rôle des régions dans l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes.
<https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-592-43-2.html>

Qui de mieux placé que les acteurs locaux — maires, préfets, chambres de commerce ou encore députés — pour déterminer les besoins en matière d'immigration ? La capacité d'accueil et la réalité de l'immigration ne sont pas les mêmes en Beauce, en Abitibi ou en Gaspésie qu'à Québec, Laval ou, évidemment, Montréal. L'offre de logement, la demande d'emploi et la capacité des écoles à accueillir de nouveaux enfants ne sont pas les mêmes.

Certaines régions ont sans doute besoin de davantage d'immigrants pour répondre à des besoins de main-d'œuvre, notamment dans les secteurs saisonniers, agricoles ou manufacturiers, alors que d'autres sont à saturation, aux prises avec une grave crise du logement ou un taux de chômage plus élevé.

Par conséquent, chaque région, et même chaque municipalité, est la mieux placée pour déterminer ses besoins et ses limites. L'immigration est un exemple concret des limites de la planification centralisée : l'État ne peut pas connaître toutes les réalités locales, et ses solutions uniformes (« mur-à-mur ») ne peuvent pas convenir à la diversité des situations au Québec.

D'autres exemples sont également pertinents, notamment en matière de transport en commun. Encore une fois, la réalité de Québec et de Montréal n'a rien à voir avec celle de La Pocatière ou de Berthierville.

La subsidiarité doit être un élément central d'une gouvernance conservatrice.

PARTIE III : LES 4 GRANDS CHANTIERS



Chapitre 8 — Retour à l'équilibre budgétaire

« *The nine most terrifying words in the English language are: "I'm from the Government, and I'm here to help."* »

Ronald Reagan

Partant des quatre grands principes énoncés à la Partie II, le PCQ propose quatre grands chantiers pour moderniser l'État québécois et remplir son objectif : rendre le Québec plus riche et prospère, rendre les Québécois plus riches, tout en protégeant les plus démunis.

Contrôler les dépenses

Le Québec doit retrouver une discipline budgétaire et faire le ménage dans l'appareil gouvernemental. Il n'est plus possible, comme disent les anglophones, de « *throw money at the problem* » en croyant que cela réglerait tout. Même l'ancien ministre de la Santé, Christian Dubé, l'a reconnu en entrevue à Radio-Canada. Il a déclaré que le Québec avait « encore une fois accepté d'augmenter la masse salariale des médecins en espérant que ces fonds supplémentaires règlent les problèmes du réseau de la santé », alors que celui-ci accapare déjà plus de 40 % du budget de l'État.⁵³

Le PCQ s'engage donc à rétablir l'équilibre comptable en quatre ans. Pour y parvenir, il proposera une loi limitant la croissance des dépenses publiques à l'inflation et à la croissance démographique. À l'échelle internationale, une telle approche n'aurait rien d' inédit. Plusieurs administrations se sont déjà dotées de mécanismes visant à encadrer la croissance des dépenses publiques.

Aux Pays-Bas, par exemple, un régime de plafonnement des dépenses est en vigueur depuis les années 1990. Le gouvernement y fixe un plafond de dépenses pour une période de quatre ans, qui n'est généralement pas révisé en fonction de la conjoncture économique. Il ne s'agit pas exactement de la formule conservatrice fondée sur l'inflation et la croissance démographique, mais ce modèle est reconnu comme l'un des régimes de contrôle des dépenses les plus efficaces de l'OCDE⁵⁴. La Suède s'est également dotée d'un mécanisme similaire dans le cadre des importantes réformes budgétaires des années 1990.

Cela dit, l'exemple qui se rapproche le plus de la proposition du PCQ se trouve chez nos voisins du Sud, dans l'État du Colorado. Le Taxpayer's Bill of Rights (TABOR), adopté par référendum en 1992, prévoit que les dépenses et les revenus de l'État ne peuvent croître plus rapidement que l'inflation et la croissance de la population, à moins que les électeurs n'autorisent explicitement une exception par référendum⁵⁵.

Il ne s'agit pas ici de parler d'austérité, mais de gestion rigoureuse. Limiter la croissance des dépenses gouvernementales à l'inflation et à la croissance démographique est une façon de respecter la capacité de payer des citoyens et d'éviter le cercle vicieux des déficits. En l'absence d'un mécanisme de contrôle, les dépenses publiques ont naturellement tendance à croître plus rapidement que l'inflation, jusqu'à devenir insoutenables. Le Québec

⁵³ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2261477/christian-dube-medecins-caq-sante-reseau>

⁵⁴ Cordes, T., Kinda, T., & Muthoor, P. S. (2015). *Expenditure Rules: Effective Tools for Sound Fiscal Policy?* IMF Working Papers, 2015 (029).

⁵⁵ Daniel J. Mitchell, *Fiscal Rules That Work*, 2017 • CATO HANDBOOK FOR POLICYMAKERS, disponible en ligne https://www.cato.org/cato-handbook-policy-makers/cato-handbook-policy-makers-8th-edition-2017/24-fiscal-rules-work?utm_source=chatgpt.com

dispose déjà de la *Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire*, mais celle-ci gagnerait à être renforcée afin d'encadrer non seulement les déficits, mais aussi la croissance des dépenses.

L'expérience du Colorado est d'ailleurs riche d'enseignements. Le Taxpayer's Bill of Rights (TABOR) comporte une faiblesse importante : comme il ne définit pas clairement le périmètre des dépenses visées, plusieurs catégories de dépenses ont progressivement été exclues de son application. Pour éviter ce problème, la loi proposée par le PCQ définira précisément les dépenses assujetties à la règle. Sans un tel encadrement, un gouvernement pourrait transférer certaines dépenses vers des sociétés d'État, des fonds spéciaux ou des organismes distincts, ou encore les financer par l'emprunt ou par des revenus dédiés, tout en respectant techniquement la loi. Une telle pratique irait toutefois à l'encontre de son objectif, qui est de limiter la croissance réelle de l'État.

Pour reprendre le contrôle des dépenses de l'État, le PCQ mandatera le ministère, qui sera rebaptisé Conseil du trésor et de l'efficacité gouvernementale, pour procéder à un examen de tous les programmes gouvernementaux. Tous les secteurs seront passés au peigne fin. Il s'assurera ensuite de l'application d'une règle du un pour un (ou mieux) : si un ministre veut avoir un nouveau programme, il devra en couper un autre de valeur équivalente ailleurs.

De même, le nombre de fonctionnaires, qui a explosé sous le dernier gouvernement, doit être réduit. Un gel d'embauche sera décrété. Cette réduction sera facilitée, d'une part, par attrition, c'est-à-dire en ne renouvelant pas tous les départs à la retraite et, d'autre part, par une révision de tous les secteurs identifiés par le Conseil du trésor et de l'efficacité gouvernementale. Malgré tout, la fonction publique québécoise comptera encore environ 20 000 fonctionnaires de plus que l'Ontario, toutes proportions gardées⁵⁶. Il est important de mentionner ici que notre objectif de réduction ne vise pas les « travailleurs du plancher », dans les réseaux de la santé, de l'éducation, etc., tels que les infirmières, les enseignantes ou les préposés aux bénéficiaires, mais bien les *fonctionnaires*, soit les bureaucrates, cadres et autres employés administratifs.

Par ailleurs, pour atteindre le déficit zéro rapidement, le PCQ proposera de limiter les dépenses non salariales (qui sont conventionnées) à une croissance maximale de 1% jusqu'à ce que l'objectif d'équilibrer les finances ne soit atteint. Enfin, l'exercice de déréglementation et la libéralisation discutée au chapitre 9 contribueront aussi à réduire les dépenses de l'État.

Un gouvernement du PCQ donnera l'exemple en limitant le nombre de ministères à 20, éliminant ainsi des étages complets de bureaucratie.

Le PCQ s'est également engagé à abolir plusieurs structures, notamment le Fonds vert (FECC), qui a dépensé des milliards dans la lutte aux changements climatiques avec peu de résultats concrets.

Cette approche vise à assurer une croissance soutenable de l'État, à protéger les contribuables contre une hausse continue du fardeau fiscal et à garantir que chaque dollar supplémentaire dépensé corresponde à une véritable priorité.

Réformer les aides aux entreprises

Limiter les dépenses est une nécessité absolue, mais cela ne sera pas suffisant. Il faudra également rompre avec le modèle étatiste des subventions. Le Québec subventionne massivement les entreprises. Or, plusieurs études démontrent que les aides publiques produisent souvent des résultats limités ou contreproductifs.

Il y a peu de preuves que les subventions aux entreprises génèrent une croissance économique généralisée et/ou une création nette d'emplois; en fait, elles pourraient avoir un impact négatif sur le développement économique global⁵⁷. En général, les tentatives des gouvernements de choisir des gagnants en s'immisçant dans le libre marché déforment en bout de piste les décisions privées et dénaturent les ressources. L'une des principales raisons pour lesquelles les

⁵⁶ Voir Chapitre 5, La taille de la fonction publique.

⁵⁷ Pour une revue de la littérature complète, voir Milke, 2007 ; Mitchell, Horpedahl et Gonzalez, 2022 ; Peters et Fisher, 2004 ; Pack et Saggi, 2006

subventions aux entreprises peuvent ne pas avoir d'impact économique positif global et démontrable est l'effet de substitution. Cet effet se produit lorsque des emplois et des investissements sont déplacés entre juridictions, industries ou entreprises, plutôt que d'être réellement créés.

Un exemple flagrant est celui d'Industrie Canada qui a versé 2,2 millions de dollars pour contribuer à la construction d'une nouvelle usine de transformation du poisson au Québec, en partant du principe que le projet créerait 250 nouveaux emplois. Une enquête du vérificateur général a révélé que la fermeture d'une usine de transformation du poisson située à proximité avait entraîné des pertes d'emplois équivalentes à celles créées par la nouvelle usine – autrement dit, des emplois ont été transférés et non créés, au prix de coûts importants pour les contribuables (Canada, 1995). De même, les gouvernements provinciaux ont fréquemment recours à diverses formes de subventions pour attirer des entreprises et des investissements d'autres provinces. Par exemple, un important éditeur de jeux vidéo a fermé ses activités à Vancouver et s'est installé en Ontario pour bénéficier de subventions de 2 millions de dollars du gouvernement ontarien, de crédits d'impôt plus avantageux (une forme de subvention aux entreprises) et potentiellement d'autres formes de soutien financier « non divulguées ».⁵⁸

Dans le domaine de la recherche et développement, Dimos et Pugh (2016) affirment qu'il n'existe en effet « aucune ligne directrice définitive, ni théorique ni empirique, sur l'efficacité des subventions publiques pour stimuler la R-D des entreprises »⁵⁹. Les auteurs recensent 52 études microéconomiques qui indiquent que les subventions semblent effectivement stimuler les efforts de R-D des entreprises privées, mais que l'effet reste très limité. Autrement dit, les gouvernements dépensent des sommes colossales pour soutenir quelques entreprises, et les résultats sont, dans l'ensemble, modestes. L'Institut du Québec a produit le rapport « Fiscalité et aide publique aux entreprises : Revue de la littérature et analyse », une analyse approfondie des crédits R&D⁶⁰. Ils stimulent les dépenses en R&D et le nombre de brevets, mais les rendements sont mitigés (ratio brevets par dollar de R&D inférieur à la moyenne OCDE). Le rapport souligne une asymétrie trop forte en faveur des PME, un coût élevé par rapport aux retombées, et recommande des révisions périodiques, un meilleur ciblage (secteurs technologiques) et une partie du soutien via des aides budgétaires directes plutôt que fiscales.

Pareillement, le Centre sur la productivité et la prospérité Fondation Walter-J.-Somers HEC Montréal vient de publier une étude dont les résultats montrent que les grandes entreprises ne modifient pas significativement leur effort de recherche en réponse à une bonification des incitatifs fiscaux, ce qui suggère que les crédits d'impôt agissent davantage comme un mécanisme de subvention des activités existantes que comme un levier d'expansion de l'effort de recherche des grandes entreprises.⁶¹

Le gouvernement ne devrait pas choisir les gagnants et les perdants de l'économie. Le rôle de l'État doit être de créer un environnement compétitif et prévisible, et non de privilégier une poignée d'entreprises parmi les centaines de milliers d'entreprises québécoises.

L'échec cuisant de la filière batterie devrait, à lui seul, nous vacciner contre cette vision. Hormis la Saskatchewan, aucune province canadienne ne subventionne de près ou de loin autant ses entreprises que le Québec. L'Institut Fraser estime que, ramené en dollars par contribuable, cela représente plus de 30 000 dollars par personne pour la période allant de 2007 à 2019. Il illustre le classement des provinces dans le graphique de la page suivante⁶².

⁵⁸ Hutchins, 2012 ; Mudhar, 2012.

⁵⁹ Chris Dimos & Geoff Pugh, *The effectiveness of R&D subsidies: A meta-regression analysis of the evaluation literature*, Research Policy, 2016, vol. 45, issue 4, 797-815

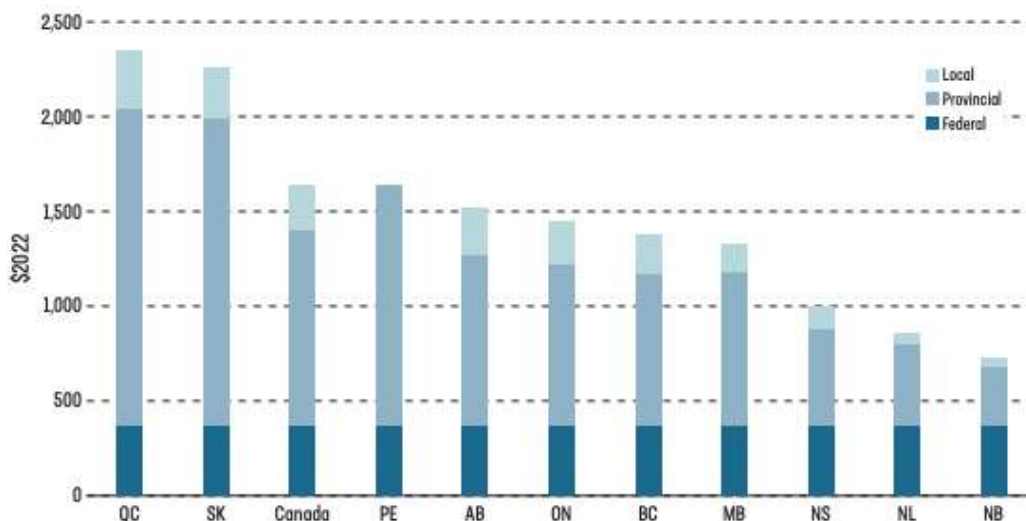
⁶⁰ Ades, J. & al., *Fiscalité et aide publique aux entreprises Revue de la littérature et analyse*, Institut du Québec, Institut du Québec, 2014.

⁶¹ Deslauriers, J., Gagné, R., Paré, J., *Crédit d'impôt pour la recherche, l'innovation et la commercialisation : plaidoyer pour une véritable refonte de l'aide à l'innovation*, Centre de la productivité et de la prospérité Fondation Walter-J.-Somers HEC Montréal, 2026.

⁶² https://www.fraserinstitute.org/studies/cost-of-business-subsidies-in-canada-updated-edition?utm_source=chatgpt.com

Malgré toutes ces subventions, le Québec fait mauvaise figure sur tous les indicateurs que nous avons précédemment mentionnés. S'il était possible de subventionner la prospérité, le Québec serait la province canadienne la plus riche! Le PCQ propose donc une réduction graduelle des aides aux entreprises afin de réallouer ces ressources vers une baisse générale du fardeau fiscal.

Figure 3: Average cost per taxpayer of business subsidies in Canada, Inflation-adjusted, \$2022, 2007-2019



Au Québec, l'aide aux entreprises est accordée principalement par le biais du Fonds du développement économique (Fonds) et d'Investissement Québec (IQ), par le biais de subventions directement octroyées par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE)⁶³ et par le mécanisme des crédits d'impôt.

Créé en 2011 et relevant du MEIE, le Fonds est le véhicule privilégié par le gouvernement pour effectuer des interventions « structurantes » au bénéfice du développement économique du Québec.

Les milliards \$ versés en subventions aux entreprises ont explosé de 46 % depuis l'arrivée de la CAQ au pouvoir en 2018 selon le Journal de Québec⁶⁴. Le gouvernement de la CAQ a en effet intensifié son dirigisme dans l'économie québécoise en utilisant les dollars des contribuables pour entraîner une importante augmentation du nombre et du montant des interventions financières du Fonds. De 2022-2023 à 2024-2025, les interventions du Fonds et celles du MEIE ont totalisé 9,5 milliards de dollars. En 2024 seulement, le gouvernement du Québec dans son ensemble a accordé un record de plus de 8,5 G\$ aux entreprises, soit l'équivalent de 945 \$ par contribuable, note l'Institut économique de Montréal⁶⁵. À leur première année au pouvoir, on parlait de 4,8 G\$.

Une autre source (Statistique Canada) affirme que les subventions du gouvernement⁶⁶ aux entreprises ont dépassé les 8,5 milliards de \$ en 2023-2024, pour un total en sept années de 48,6 milliards de \$!⁶⁷

⁶³ L'aide directe du MEIE se chiffre annuellement à entre 700 à 900 millions \$ en financement accordé sous forme « d'interventions financières ».

⁶⁴ <https://www.journaldequebec.com/2026/07/08/depuis-larrivee-de-la-caq--pres-de-50--de-plus-en-subventions-aux-entreprises>

⁶⁵ <https://www.iedm.org/fr/les-subventions-aux-entreprises-contient-945-par-quebecois/>

⁶⁶ Comprend les administrations publiques provinciales et territoriales, les établissements de santé et de services sociaux, les universités et collèges, les municipalités et autres administrations publiques locales et, les conseils scolaires.

⁶⁷ https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv!recreate-nonTraduit.action?pid=1010014701&selectedNodeIds=1D6%2C2D2%2C3D1%2C4D66&checkedLevels=&refPeriods=20180101%2C20220101&dimensionLayouts=layout%2Clayout%2Clayout%2Clayout3%2Clayout2&vectorDisplay=false&request_locale=fr

Géographie ³	Québec ³ (carte)						
Composantes du secteur public ⁴	Administrations publiques provinciales-territoriales et locales consolidées ⁷						
Affichage des valeurs ⁵	Encours						
Situation des opérations et bilan ⁶	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Dollars						
Subventions aux entreprises privées	4 843	5 429	7 192	6 607	7 260	8 685 ^r	8 542 ^p

Plusieurs critiques ont noté que la transparence sur ces aides financières n'est pas de mise par le MEIE. Quoi qu'il en soit, ces interventions ont coûté très cher aux contribuables.

Une analyse des états financiers du Fonds montre, par exemple, qu'au niveau des prêts, le bilan du Fonds est médiocre. Pour chaque dollar prêté, le Fonds a effectivement perdu 0,11 \$ pendant la période. Mais ce n'est pas tout : un autre 0,24 \$ est à risque d'être perdu. À titre de comparaison, pour un dollar prêté par la Banque Nationale, une banque traditionnelle québécoise, le risque de perte est de 0,007 \$, soit 30 fois moins que le Fonds. Pour un dollar prêté par la Banque de développement du Canada (« BDC »), une société de la Couronne, le risque de perte est de 0,032 \$, 7 fois moins que le Fonds. Le rendement des placements du Fonds est aussi catastrophique. La valeur des placements du Fonds a fondu de 33% pendant la période. À titre de comparaison, les investissements de la BDC montraient une plus-value de 40% aux derniers états financiers. Au cours de ses sept années de pouvoir, le gouvernement Legault a engouffré 6,4 milliards de dollars dans le Fonds en vue d'y couvrir les déficits annuels, les pertes et les créances douteuses. Et ça, c'est avant la publication des résultats de l'exercice 2025-2026 et la révision au peigne fin de la valeur du placement de 1,2 milliards de \$ du Fonds dans Nemaska Lithium...

Ces milliards ont un coût. Si le gouvernement avait investi 1 milliard de dollars le 1er avril de chaque année depuis 2019 dans un fonds négocié en bourse international reflétant l'indice MSCI, ce magot vaudrait 10 milliards de dollars canadiens. Le fait que la CAQ a choisi de soutenir le Fonds aura coûté 10 milliards de dollars aux Québécois – dont il faut tenir compte quand on nous annonce toutes les présumées « retombées économiques » de ces interventions.

IQ est un autre véhicule pour « aider » les entreprises, sous forme de prêts et de placements, dont le rendement est pitoyable. Le gouvernement a doublé l'argent qu'il a confié à IQ entre 2019 et 2026. Cet argent a rapporté un maigre 2,6 % annuellement lors des cinq derniers exercices financiers, ce qui est nettement en dessous de l'inflation qui progressait durant ce temps-là au rythme annualisé de 3,9 %. Au cours de cette même période allant d'avril 2021 à la fin mars 2026, un portefeuille type similairement diversifié en titres à revenu fixe (55 %) et en actions (45 %) a rapporté un rendement annualisé de 6,7 %. Pour leur part, les fonds diversifiés des caisses de retraite canadiennes ont réalisé un rendement médian de 8,12 %.

Finalement, une autre manne d'aide aux entreprises est distribuée par le mécanisme des crédits d'impôt. La Loi sur les impôts, qui fait plus de 1 500 pages, contient 77 dépenses fiscales associées au régime d'imposition des sociétés. Ces déductions ont coûté 28,5 milliards de dollars depuis 2020, en hausse de 48,4%, atteignant 4,6 milliards de dollars au cours du dernier exercice, comme l'illustre ce tableau tiré du rapport de 505 pages sur les dépenses fiscales⁶⁸.

⁶⁸ Dépenses fiscales, Édition 2025, Gouvernement du Québec, 2026.

TABLEAU B.5

Aide fiscale aux entreprises

	2025		2026	
	En M\$	En %	En M\$	En %
Impôts des sociétés				
– Recherche scientifique et développement expérimental	618,0	13,3	706,6	15,3
– Nouvelle économie	1 241,8	26,8	1 130,2	24,5
– Investissement	1 628,1	35,1	1 506,7	32,6
– Culture	642,0	13,8	655,0	14,2
– Main-d'œuvre	90,3	1,9	199,9	4,3
– Autres	22,8	0,5	22,1	0,5
Sous-total – Impôts des sociétés	4 243,0	91,4	4 220,5	91,4
Capitalisation des entreprises⁽¹⁾	396,8	8,6	395,4	8,6
AIDE FISCALE AUX ENTREPRISES	4 639,8	100,0	4 615,9	100,0

Note : Les chiffres avant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Comme le dénonce Robert Gagné, professeur à HEC Montréal, « il n'y a aucune espèce d'évaluation sérieuse de ces programmes-là, on les reconduit automatiquement »⁶⁹. Ni le gouvernement ni le vérificateur général ne procèdent à des évaluations d'impact rigoureuses et systématiques sur l'efficacité de ces crédits d'impôt. Des organismes de recherche indépendants ou universitaires ont réalisé de telles évaluations plus rigoureuses (souvent économétriques), comme le CIRANO (2019), l'Institut du Québec (2015) et le Centre de fiscalité et de finances publiques (2024), sur certains crédits d'impôt, pour conclure généralement à leur inefficacité⁷⁰.

Moderniser l'État par le numérique

Le troisième élément de la proposition conservatrice concerne la modernisation numérique de l'État québécois. Cela représente une opportunité majeure pour améliorer l'efficacité des services publics.

Le Québec accuse actuellement un retard important dans ce domaine et les fiascos se succèdent les uns après les autres : SAAQclic, SIFARH, le DSN et le plus récent projet informatique d'orchestrateur des rendez-vous de santé, aussi appelé HUB Québec, dont les coûts ont été multipliés par sept depuis 2021, selon les informations rapportées par le journaliste Thomas Gerbet⁷¹. Ce qui devait coûter 18 millions de dollars dépasserait maintenant les 120 millions.

Malgré tout, il demeure essentiel de poursuivre la transformation numérique de l'État. Ces échecs récents doivent servir de leçon pour ne pas répéter les mêmes erreurs. Les projets DSN (Dossier Santé Numérique) et SAAQclic illustrent parfaitement les pièges à éviter : dépassements massifs (136 M\$ sur le pilote DSN porté à 402 M\$; +462 M\$ pour SAAQclic, total 1,1 G\$), dépendance à un seul fournisseur (Epic Systems), manque de gouvernance, contrats mal encadrés et absence de transparence. Un gouvernement conservateur peut transformer ces échecs en atouts via des PPP rigoureux adaptés à l'informatique. La Commission Gallant a émis de nombreuses recommandations, dont plusieurs doivent être mises en place.

Le numérique ne doit pas être vu comme un sujet politique ou une réflexion après-coup, mais plutôt comme un élément intégré dans la conception de tout nouveau service ou règlement. La gouvernance doit suivre l'approche *digital by design*.

⁶⁹ <https://www.journaldemontreal.com/2024/12/14/aide-aux-entreprises-des-milliards-mais-bien-peu-de-transparence>

⁷⁰ <https://www.journaldemontreal.com/2026/03/14/laide-aux-entreprises-un-gouffre-financier-de-6-milliards-pour-le-gouvernement-legault>

⁷¹ <https://ici.radio-canada.ca/rci/fr/nouvelle/2256501/orchestrateur-sante-quebec-explosion-couts-petal>

L'objectif doit être simple :

- réduire les délais ;
- simplifier les démarches ;
- améliorer l'accessibilité ; et
- diminuer les coûts administratifs.

En terminant, l'intelligence artificielle constitue une véritable révolution, un outil polyvalent dont on doit tirer profit pour moderniser l'État.

L'expérience internationale démontre les possibilités immenses que le déploiement de l'intelligence artificielle peut créer. Plusieurs pays ont également mis en œuvre des politiques numériques très efficaces qui permettent d'économiser des coûts et d'améliorer l'action publique⁷².

Le Trésor américain utilise des algorithmes de « machine learning » pour analyser les transactions et détecter les fraudes sur les paiements (chèques du Trésor, paiements inappropriés, etc.). Cela permet d'identifier rapidement les anomalies et de bloquer ou récupérer les fonds avant ou après versement. Selon un communiqué⁷³, plus de 4 milliards de dollars prévenus ou récupérés en fraudes et paiements inappropriés (contre 652,7 millions en 2023). L'IA automatise l'analyse de volumes massifs de données que les équipes humaines ne pourraient traiter manuellement à cette échelle. Cela libère les agents pour des enquêtes complexes et réduit les pertes de fonds publics (gain net direct pour les finances de l'État).

La ville de Denver a déployé un agent conversationnel (chatbot) IA⁷⁴ accessible via site web, SMS et WhatsApp. Il répond aux questions courantes des résidents, traite les demandes de services et peut escalader vers un agent humain si nécessaire. Il est disponible 24/7 et en plus de 45 langues. Le coût par interaction est environ 0,35 \$ avec l'IA contre 4 \$ pour un appel humain au 311, soit une économie de plus de 90 % par interaction.

Des gouvernements et collectivités déploient l'IA pour analyser en temps réel les données de capteurs sur les bâtiments, routes, ponts, réseaux d'eau, etc. L'IA prédit les pannes avant qu'elles ne surviennent et planifie l'entretien de manière proactive (au lieu de réactive). Cette approche réduit de 50 % les pannes imprévues, permet aux agences d'économiser en moyenne 2,5 millions de dollars par année grâce à la prévention des pannes catastrophiques et prolonge de 30 % la durée de vie des actifs. À Atlanta, elle a aussi réduit de 60 % les coûts de main-d'œuvre en maintenance en évitant les interventions d'urgence non planifiées.

Un gouvernement qui déploierait l'IA de façon systématique et intelligente pourrait espérer des économies substantielles avec un fort potentiel dans l'administration et la lutte contre le gaspillage. C'est l'un des leviers les plus puissants identifiés actuellement pour améliorer l'efficacité des finances publiques sans sacrifier les services.

Le PCQ présentera aussi une plateforme numérique détaillée lors de la campagne électorale.

⁷² Voir l'exemple déjà cité de l'Estonie au chapitre 8 sous la rubrique « Moderniser l'État par le numérique ».

⁷³ Treasury Announces Enhanced Fraud Detection Processes, Including Machine Learning AI, Prevented and Recovered Over \$4 Billion in Fiscal Year 2024, <https://home.treasury.gov/news/press-releases/jy2650>

⁷⁴ Mary Frances Coryell, *The Denver Model: A City Manager's Guide to Transforming Resident Engagement with AI*, <https://www.citibot.io/the-denver-model-a-city-managers-guide-to-transforming-resident-engagement-with-ai>

Chapitre 9 — Une économie plus libre et plus compétitive

Trop d'impôt tue l'impôt.

Le Québec demeure l'une des juridictions les plus taxées en Amérique du Nord.

Cette situation nuit :

- à l'investissement ;
- à l'attraction des talents ;
- à la compétitivité des entreprises ;
- au pouvoir d'achat des ménages ; et
- à la rétention de la richesse.

La réponse traditionnelle des partis interventionnistes à ces difficultés consiste à multiplier les subventions et les programmes gouvernementaux. Dans la philosophie du PCQ, cette approche s'apparente à un simple pansement posé sur une plaie. Elle ne s'attaque pas à la véritable source du problème : un régime fiscal qui décourage l'investissement, l'innovation, la prise de risque, le travail et la création de richesse.

Pourquoi une entreprise choisirait-elle de s'établir au Québec si elle peut bénéficier d'un climat d'affaires plus favorable dans une autre province ou dans un État américain ?

Le PCQ propose un changement de paradigme. Plutôt que de recourir aux subventions pour attirer les entreprises, il faut faire en sorte que le Québec devienne naturellement le choix par excellence des entrepreneurs et des investisseurs.

Pour y parvenir, nous proposons essentiellement deux mesures.

Réduction du fardeau fiscal des entreprises

D'abord, une fois que les mesures de contrôle de dépenses énumérées au chapitre 8 seront bien enclenchées, il nous faut une réduction du fardeau fiscal des entreprises québécoises. Lorsqu'on regarde le taux d'imposition des sociétés, le taux combiné (fédéral et provincial) est de 26,5 %, un niveau situé au milieu du peloton à l'échelle canadienne, mais parmi les plus élevés en Amérique du Nord.

Toutefois, lorsqu'on considère plutôt le taux effectif marginal d'imposition, qui tient compte de l'impôt sur les sociétés, des taxes sur le capital, des taxes de vente sur les investissements, des règles d'amortissement et des autres prélèvements influençant les décisions d'investissement, le portrait est beaucoup moins reluisant.

L'Alberta devient alors la juridiction la plus compétitive, tandis que le Québec figure parmi les provinces les moins attractives pour plusieurs catégories d'investissement⁷⁵.

L'Institut C.D. Howe évalue cet indicateur, qui mesure réellement la compétitivité fiscale à l'échelle municipale, en y ajoutant le poids fiscal des villes. Dans l'édition 2018, les résultats sont clairs : Montréal, en compagnie de Winnipeg, Halifax et Moncton, affichait parmi les charges fiscales globales les plus élevées sur les nouveaux investissements. À l'inverse, St. John's, Toronto, Saskatoon, Calgary et Vancouver se distinguaient par leur compétitivité.⁷⁶

⁷⁵ https://www.bdo.ca/insights/tax-facts?utm_source=chatgpt.com

⁷⁶ https://cdhowe.org/publication/best-and-worst-big-cities-business-investment-2018-report-card/?utm_source=chatgpt.com

L'objectif d'une réduction du fardeau fiscal est de stimuler l'investissement, le travail et l'entrepreneuriat. Au Québec, un employeur paie notamment la RRQ, le RQAP, la CNESST, le Fonds des services de santé (FSS) et d'autres cotisations obligatoires qui rendent le coût de la main-d'œuvre parmi les plus élevés du Canada.

Par-dessus tout, le paradoxe québécois est le suivant : malgré le fait que le Québec soit l'une des juridictions où les entreprises paient le plus, une part importante de l'impôt corporatif est redonnée sous forme de subventions aux entreprises. En se basant sur la moyenne des subventions accordées entre 2018 et 2023, le gouvernement pourrait potentiellement réduire le taux d'imposition sur les sociétés jusqu'à 6,75 points de pourcentage, sans pour autant affecter ses revenus si l'entièreté des subventions disparaissaient. L'objectif du PCQ sera d'atteindre l'un des taux d'imposition les plus compétitifs et attractifs pour les sociétés en Amérique du Nord.

Déréglementation et libéralisation

Soulager les entreprises et les contribuables ne sera pas suffisant. Pour changer durablement le visage économique du Québec, il faut renouer avec la liberté économique, et cela passe par la déréglementation et la libéralisation. Tel qu'expliqué au chapitre 6 de ce document, le poids réglementaire du Québec est insoutenable.

Concrètement, le PCQ propose de procéder à un examen complet des programmes, à un exercice de révision de la réglementation et à une refonte en profondeur de la manière dont les services aux citoyens sont délivrés. Il ne s'agit pas ici de couper les inspecteurs de viande ! Jamais nous ne mettrons en péril la santé et sécurité des Québécois. Aucune proposition du PCQ ne vise à abolir les normes essentielles de santé publique, de sécurité ou de protection environnementale réelle. Nous maintiendrons des standards élevés, fondés sur des preuves scientifiques, tout en éliminant les redondances, les doubles exigences et les processus administratifs inutiles qui n'améliorent pas réellement la protection. Des exemples réussis (Colombie-Britannique, Alberta, Ontario) montrent que la simplification accélère les projets sans augmenter les incidents. Des ressources mieux ciblées sur les vrais risques augmente l'efficacité protectrice.

Dans cette logique, une loi comme la *Loi mettant fin à la recherche d'hydrocarbures ou de réservoirs souterrains, à la production d'hydrocarbures et à l'exploitation de la saumure* serait abolie. Cette loi empêche littéralement le Québec d'exploiter une partie de ses ressources, nuit au climat d'affaires et fait fuir les investissements étrangers.

Un gouvernement du PCQ donnerait au ministère, désormais appelé Conseil du trésor et de l'efficacité gouvernementale, le mandat de lancer ce vaste chantier de révision de la réglementation et de libéralisation de l'économie. Il s'assurera de l'application d'une règle du un pour un (ou mieux) : si le gouvernement veut passer un règlement, il devra en couper un ailleurs. Si un ministre veut avoir un nouveau programme, il devra en couper un autre de valeur équivalente ailleurs.

Conformément à la vision décentralisatrice du parti, les idées ne viendront pas uniquement du gouvernement lui-même, mais également de l'ensemble de la société civile. C'est pourquoi l'initiative **Fini la paperasse** a été lancée. Sur cette plateforme, citoyens, élus, maires et entrepreneurs peuvent dès maintenant dénoncer un règlement qu'ils jugent inutile et témoigner en quoi ce règlement limite leur développement et leur liberté⁷⁷. Nous mettrons aussi en place des tables sectorielles, inspirées des neuf panels industriels créés en Alberta, pour réunir plusieurs acteurs d'un même secteur de l'économie (ex : agroalimentaire, construction, immobilier, etc.). Ces tables permettront de consulter les gens qui, tous les jours, vivent les effets délétères des nombreuses règles et formalités administratives, dans le but de cibler exactement les problèmes à régler.

Au final, l'objectif n'est pas l'absence de règles.

L'objectif est une réglementation plus intelligente, plus simple et mieux adaptée à la réalité contemporaine. Cet objectif mènerait à l'élimination du gaspillage et à la réduction de la taille de la bureaucratie.

En dernière instance, une réglementation plus simple, c'est un Québec plus prospère et des Québécois plus libres.

⁷⁷ <https://finilapaperasse.com/>

Chapitre 10 — Récompenser le travail

« *L'État, c'est la grande fiction à travers laquelle tout le monde s'efforce de vivre aux dépens de tout le monde.* »

Frédéric Bastiat

Tout comme les entreprises sont mobiles, il en est de même pour les individus.

Lors de la récente crise des négociations avec les médecins, le gouvernement a déposé le projet de loi n° 83, *Loi favorisant l'exercice de la médecine au sein du réseau public de la santé et des services sociaux*. Plutôt que de s'attaquer aux causes qui rendent le Québec moins attrayant, le gouvernement a choisi la contrainte. Le projet de loi oblige les nouveaux médecins à exercer dans le réseau public pendant une période de cinq ans et autorise le ministre à exiger des étudiants et des résidents en médecine qu'ils s'engagent à pratiquer au Québec après l'obtention de leur permis ou à la fin de leur résidence. La raison est fort simple : le gouvernement sait pertinemment que cette main-d'œuvre hautement qualifiée est extrêmement mobile et qu'elle pourrait facilement être tentée d'aller exercer sa profession ailleurs.

Cette approche illustre une différence fondamentale entre la vision interventionniste et la vision conservatrice. Là où les premiers cherchent à retenir les talents par la réglementation et la coercition, les seconds souhaitent faire du Québec un endroit où les travailleurs choisissent naturellement de s'établir, parce que les conditions économiques y sont favorables⁷⁸.

Réduction du fardeau fiscal des particuliers

À l'échelle individuelle, les impôts sont très élevés au Québec.

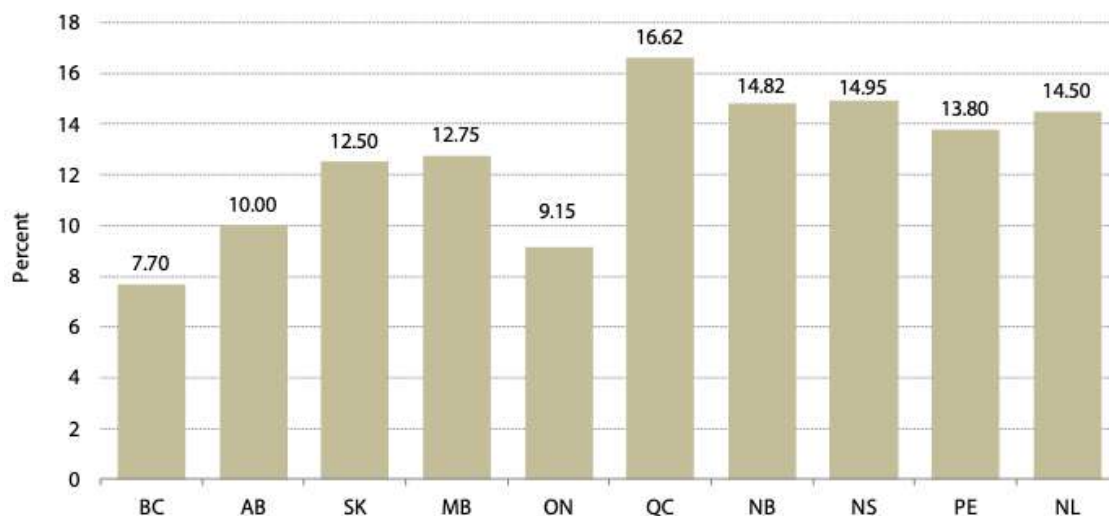
En 2022, l'Institut Fraser a réalisé une comparaison des taux marginaux d'imposition provinciaux pour les ménages à revenu moyen au Canada. Autrement dit, les chercheurs ont voulu comparer la charge fiscale de particuliers ayant le même niveau de revenu dans différentes provinces.

L'illustration suivante présente les résultats : pour un revenu de 52 750 dollars par année, un Québécois sera beaucoup plus imposé qu'un Ontarien ou un Albertain⁷⁹. Seules les provinces maritimes se rapprochent des niveaux du Québec.

⁷⁸ <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-83-43-1.html>

⁷⁹ Ben Eisen and Nathaniel Li, *Comparing Provincial Marginal Tax Rates for Middle-Income Earners Across Canada*, Fraser Institute, 2022. Disponible en ligne <https://www.fraserinstitute.org/sites/default/files/comparing-provincial-marginal-tax-rates-for-middle-income-earners.pdf>

Figure 1: Provincial statutory marginal income-tax rate at average market income of \$52,750 in Canada, 2022



Selon la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, les Québécois subissaient, en 2024, le taux de pression fiscale le plus élevé parmi toutes les provinces canadiennes. Leur taux est 33% plus élevé que celui de la moyenne américaine.⁸⁰

Ces taux élevés créent des distorsions importantes. Ainsi, le Québec affiche un PIB par habitant plus bas que la moyenne canadienne et se classe très bas en comparaison nord-américaine (souvent autour de la 55^e position sur 60 juridictions États + provinces). Il est inférieur à de nombreux États américains considérés comme « pauvres » (Louisiane, Alabama, etc.). La croissance du PIB réel par habitant a été relativement faible sur le long terme par rapport à d'autres provinces.

Le Québec enregistre une migration interprovinciale nette négative (environ -5 000 à -7 600 personnes par an récemment). Le Québec est la seule province canadienne à avoir connu un solde interprovincial net négatif de façon aussi constante et prolongée. Les hauts revenus et les travailleurs qualifiés (médecins, ingénieurs, entrepreneurs) sont particulièrement sensibles aux taux marginaux élevés et migrent vers l'Alberta, l'Ontario ou les États-Unis à fiscalité plus faible. Cela réduit la base fiscale et le capital humain à long terme.

Les taux marginaux élevés réduisent la récompense du travail supplémentaire, de la prise de risque et de l'épargne. Le coût marginal des fonds publics (coût économique réel d'un dollar de taxe supplémentaire) est particulièrement élevé au Québec (parmi les plus hauts au Canada). Des études montrent que les hausses d'impôts sur le revenu entraînent des réponses comportementales importantes (réduction de l'assiette taxable, moins d'heures travaillées, moins d'investissements).

Enfin, même si les impôts sur les sociétés ne sont pas les plus élevés, le climat fiscal global rend le Québec moins compétitif pour attirer ou retenir des investissements productifs par rapport à des juridictions à fiscalité plus basse.

L'objectif du PCQ, une fois bien enclenché les mesures pour contrôler les dépenses énumérées au chapitre 8, sera de réduire la charge fiscale des Québécois pour la ramener à long terme dans la moyenne canadienne sans creuser le déficit comptable de la province. Le PCQ souhaite que le Québec cesse d'être un repoussoir fiscal et devienne plutôt un aimant fiscal!

⁸⁰ Bilan de la fiscalité 2026, Chaire de la fiscalité et des finances publiques, 2026.

Chapitre II — Réparer le Québec avant de construire du neuf

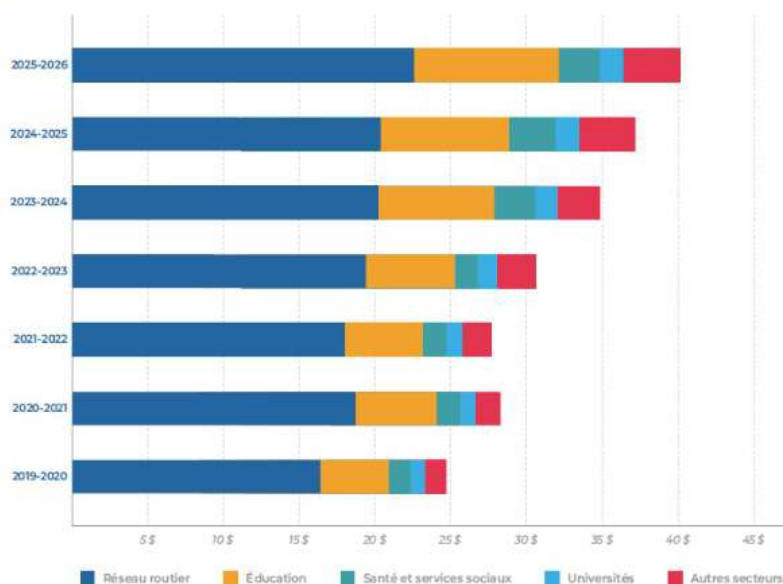
« *Au Québec, on construit puis on oublie.* »

Louis Lévesque, économiste

Le Québec souffre d'un déficit majeur d'entretien de ses infrastructures. Ce sera l'un des plus grands défis des prochaines administrations, et ce, peu importe la vision du parti qui sera porté au pouvoir. Pendant trop longtemps, les gouvernements ont privilégié les annonces visibles au détriment du maintien des actifs existants. Cette logique du « syndrome du ruban » a contribué à la dégradation de nombreux hôpitaux, écoles, routes et infrastructures publiques.

Dans une note réalisée pour l'Institut économique de Montréal, l'analyste en politiques publiques Gabriel Giguère affirme que « 40 % des infrastructures des organismes publics étaient classées D ou E, c'est-à-dire dans un état insatisfaisant⁸¹ ».

Évolution du déficit de maintien des actifs sur 7 années au Québec (en milliards de \$)



Source : Gouvernement du Québec, *Budget des dépenses : Plan québécois des infrastructures*, éditions de 2019-2029 à 2025-2035.

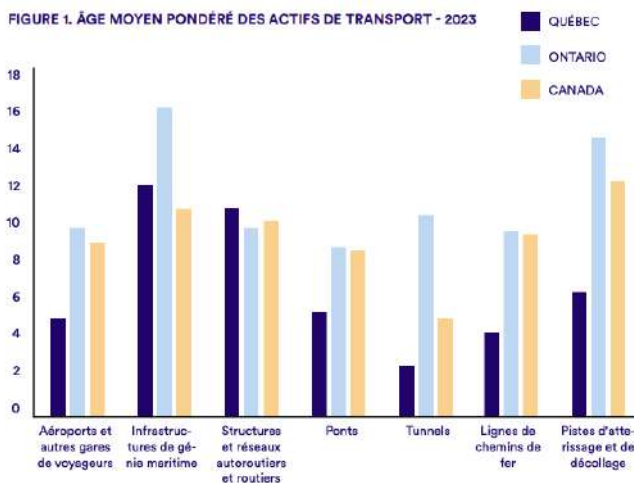
Ce déficit d'entretien se chiffre en dizaines de milliards de dollars et s'est considérablement alourdi depuis quelques années, comme en témoigne le graphique précédent. Le PCQ propose de prioriser l'entretien des infrastructures existantes. Une infrastructure bien entretenue coûte moins cher à long terme qu'une infrastructure reconstruite après des années de négligence.

⁸¹ Gabriel Giguère, *Le déficit de maintien des actifs du gouvernement du Québec est insoutenable*, IEDM, décembre 2025. Disponible en ligne <https://www.iedm.org/wp-content/uploads/2025/12/note-economique-152025.pdf>

Les cancrs du Canada

En 2024, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) a réalisé une grande étude sur l'état des infrastructures, notamment en matière de transport au Québec. Les résultats démontrent que non seulement nos infrastructures sont désuètes, mais que cette négligence commence à causer de graves conséquences pour la population.

Elle cite trois exemples parlants. Le pont de l'Île-aux-Tourtes, qui a dû être complètement fermé en 2021 pour réaliser des travaux d'urgence permettant le renforcement de plusieurs éléments structurels. À Montréal, un bris d'aqueduc a inondé une cinquantaine de résidences en 2024. Finalement, la même année, trois stations de la ligne bleue du métro de Montréal ont été fermées par mesure préventive en raison de la détérioration importante d'une poutre dans une passerelle à la station Saint-Michel⁸². L'un des passages les plus alarmants du rapport : « *Bien que le Québec affiche un âge moyen des infrastructures routières plus jeune que d'autres provinces, la proportion d'infrastructures en mauvais état demeure préoccupante*⁸³ ».



Ce qui signifie donc que le Québec entretient mal ses infrastructures et que cette négligence se fait de plus en plus sentir. Le déficit de maintien des actifs du réseau routier a connu une hausse de 37 % entre 2014 et 2022 seulement. Sur les 14 régions⁸⁴, seules quatre régions ont des routes qui méritent la note B, selon l'indice d'État gouvernemental. Les autres se voient attribuer la note C, et même D. Aucune n'obtient la note A. Les autoroutes sont également en piteux état. La FCCQ estime qu'environ 30 % des autoroutes sont en mauvais ou très mauvais état, loin derrière la moyenne canadienne, qui se situe sous la barre des 10 %. Pourtant, ce portrait peu élogieux n'est pas causé par un sous-investissement. Les sommes consacrées aux infrastructures, en dollars constants, ne cessent d'augmenter depuis le début des années 2000.

La surinflation marquée des coûts de construction a d'énormes conséquences sur la capacité financière du gouvernement de mettre à niveau nos infrastructures. L'augmentation des budgets de maintien d'actifs de 74% depuis 2017 ne s'est traduite que par une augmentation de 14% du volume de travaux, et ce alors que les niveaux de 2017 étaient notoirement insuffisants pour arrêter la dégradation des infrastructures existantes. Il est vrai que le gouvernement a augmenté les budgets pour le maintien d'actifs en termes réels (\$ constants) dans les dernières années, mais la réalisation de son plan financier (Budget 2026 et PQI 2026-2036) nécessite une réduction importante des budgets en maintien d'actifs (en \$ constants) à partir de 2028, à des niveaux proches de 2017 et

⁸² FCCQ, *Infrastructures de transport au Québec : investir pour l'avenir*, Appeco, analyse stratégique, 67 pages. Disponible en ligne <https://www.fccq.ca/app/uploads/2024/11/final-etat-des-infrastructures-de-transport-au-quebec.pdf>

⁸³ Ibid., p.14

⁸⁴ L'étude fait état de 14 régions et non 17 régions administratives, puisque des régions comme Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec sont regroupées.

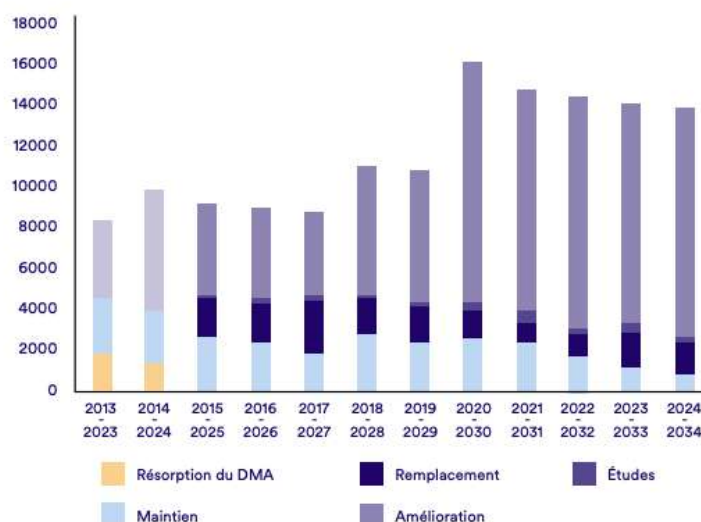
donc insuffisants pour arrêter la dégradation des infrastructures.

Prioriser et entretenir ce que nous avons déjà

Au PCQ, nous voulons prioriser les infrastructures existantes, les entretenir et les remplacer lorsque nécessaire. La priorité ne peut plus être donnée à la construction de nouveaux projets lorsque nos routes, nos autoroutes, nos ponts et nos viaducs tombent en ruine.

La figure suivante montre d'ailleurs qu'en matière de transport collectif, par exemple, l'essentiel des sommes du PQI sont consacrées à l'amélioration des services plutôt qu'au maintien et à l'entretien⁸⁵.

FIGURE 10. DÉPENSES PRÉVUES AU PQI POUR LE TRANSPORT COLLECTIF – EN M\$ CONSTANTS



Le rapport est très clair dans ses conclusions : « les infrastructures routières québécoises sont moins âgées qu'en Ontario et que dans le reste du pays [...] Toutefois, la proportion de ces infrastructures en mauvais ou très mauvais état avoisine 20% à 25% dans plusieurs catégories, ce qui est pire qu'ailleurs au Canada »⁸⁶.

Parmi les propositions que le PCQ souhaite mettre de l'avant, voici deux idées centrales.

- 1) Nous allons donc prioriser l'entretien des infrastructures en place en haussant de 65 % à 80 % les sommes dédiées à l'entretien des infrastructures, et ce, tant et aussi longtemps que le déficit de maintien des actifs soit résorbé.
- 2) Pour les nouvelles infrastructures, nous proposons de nous limiter à celles qui sont les plus névralgiques et qui contribuent au développement économique, comme le 3e lien et la construction de nouvelles usines de traitement des eaux usées.

Le chapitre 6 décline l'impact négatif de la Loi sur la construction et du contrôle qu'exerce la Commission de la construction du Québec sur cette industrie. Le gouvernement du Québec étant le plus important donneur d'ordres en construction au Québec, il est clair qu'une hausse de la productivité souhaitée par le PCQ aurait un effet majeur sur le PQI.

Par exemple, dans un scénario conservateur, on peut estimer un gain de 5 % d'efficacité globale (productivité + réduction de cloisonnement partiel) sur 75 % des dépenses de construction, ce qui permettrait de réaliser de 6 à 9

⁸⁵ FCCQ, *op. cit.*, p.22.

⁸⁶ FCCQ, *op. cit.*, p.23.

G\$ d'économies directes ou de valeur supplémentaire. Un scénario moyen (réforme significative : polyvalence large + allègement réglementaire), quant à lui, pourrait générer des gains de 8-10 % d'efficacité (récupération d'heures + réduction des inefficacités de séquençement), soit 10 à 15 G\$ pour le PQI. Enfin, dans un scénario élevé de déréglementation en profondeur (forte réduction du cloisonnement + flexibilité maximale), les gains iraient chercher de 12-15 % d'efficacité (aligné sur les pilotes Stratégie + gains structurels), soit 15 à 22 G\$ pour le PQI.

Le scénario combiné (hausse à 75-80 % des investissements alloués au maintien + un effort rapide de libéralisation/déréglementation pour hausser la productivité de l'industrie de la construction) aurait un effet cumulatif significatif. Le délai estimé pour atteindre la cible de 6-7 % de ratio DMA serait environ 5 à 7 ans (cible possible vers 2031-2033), au lieu des 7-9 ans estimés avec seulement la hausse à 75-80 % et 10 ans avec le plan actuel à ~71 % du gouvernement actuel. Le scénario combiné est une accélération de 30 % à 50 % par rapport au scénario du gouvernement actuel (venant de la stratégie renforcée annoncée par le ministre Éric Girard en juin 2026) qui est de ramener le ratio DMA / valeur de remplacement entre 6 % et 7 % d'ici 2036.

Conclusion — Le Québec que nous voulons

Le Québec possède tout ce qu'il faut pour réussir.

Nous avons des travailleurs qualifiés, des entrepreneurs innovants, des ressources immenses, des régions dynamiques, une culture forte et un potentiel extraordinaire. Rien ne nous condamne à la stagnation, hormis les décisions que nous prenons nous-mêmes. Les obstacles qui freinent notre développement sont avant tout le résultat de choix politiques, ceux de politiciens qui ont renoncé à faire du Québec l'un des endroits les plus riches au monde.

Depuis trop longtemps, nous avons pris l'habitude de croire que chaque problème appelle un nouveau programme, une nouvelle réglementation ou une nouvelle dépense publique. Nous avons progressivement confié à l'État des responsabilités qui relevaient autrefois de l'initiative individuelle, des familles, des communautés et des entrepreneurs.

Cette logique a produit un État toujours plus imposant, mais pas nécessairement plus performant. Elle produit également un cercle vicieux où les individus s'attendent à ce que leur gouvernement prenne les choses en main avant d'être inévitablement déçus par un service, un programme ou un engagement qui ne livre pas des résultats à la hauteur de leurs attentes.

Il est temps de renouer avec une autre vision.

Une vision où l'État se concentre sur ses missions essentielles et les accomplit avec excellence. Une vision où la richesse est créée par ceux qui innovent, investissent, travaillent et prennent des risques, plutôt que redistribuée après avoir été freinée par une fiscalité excessive. Une vision où le gouvernement cesse de choisir les gagnants et les perdants pour laisser les citoyens, les consommateurs et les entrepreneurs orienter l'économie.

Nous croyons qu'un gouvernement responsable est un gouvernement qui dépense avec prudence, qui respecte la capacité de payer des contribuables et qui rend des comptes. Nous croyons également qu'une économie libre est la meilleure alliée de la prospérité, de l'innovation et de la mobilité sociale.

La prospérité n'est pas une fin en soi. Elle est le moyen de financer des services publics de qualité, d'offrir de meilleures perspectives aux jeunes générations et de préserver notre liberté collective. Un Québec plus riche est un Québec qui a davantage les moyens de protéger son environnement, de soutenir sa culture et de prendre soin des plus vulnérables. Sans création de richesse, la redistribution devient rapidement une philosophie où l'on redistribue la pauvreté.

Le Québec n'a jamais été bâti par des générations qui craignaient le changement. Il a été construit par des femmes et des hommes qui ont traversé un continent, défriché des terres, lancé des entreprises, ouvert des commerces, fondé des institutions et relevé des défis que plusieurs jugeaient impossibles, à commencer par survivre à nos hivers rigoureux. Nos ancêtres ont fait preuve d'audace, de résilience et d'ingéniosité. C'est cet esprit que nous devons retrouver.

Nous refusons le déclin comme horizon. Nous refusons l'idée que le Québec doive se contenter de suivre les autres provinces ou les autres pays en tirant de la patte. Nous croyons que le Québec peut devenir un chef de file en Amérique du Nord, à condition de retrouver le goût d'entreprendre, d'innover et d'exceller.

Le Québec n'a pas été bâti par des timides et il ne se renouvellera pas par des hésitants.

Notre projet est simple.

**Moderniser l'État.
Libérer le génie des Québécois.
Faire confiance aux citoyens.
Faire confiance aux régions.**

Parce qu'au fond, la véritable richesse d'une nation ne réside pas dans la taille de son gouvernement, mais dans le talent, la créativité et la liberté de son peuple, ainsi que dans la qualité de ses institutions.

Voilà le Québec que nous voulons bâtir : un Québec plus libre, plus prospère et plus ambitieux. Un Québec qui regarde enfin vers l'avenir avec confiance.

Bibliographie

Les sources et références utilisées dans ce manifeste sont les suivantes :

Rapports gouvernementaux

Conseil du trésor du Québec. Faits saillants sur l'effectif de la fonction publique 2023-2024. Québec, mars 2025.

Gouvernement du Québec. Budget 2025-2026 – Pour un Québec fort. Plan budgétaire. Ministère des Finances du Québec, mars 2025.

Gouvernement du Québec. Budget 2026-2027 – Un budget responsable, centré sur les priorités des Québécois. Ministère des Finances du Québec, mars 2026.

Gouvernement du Québec. Plan québécois des infrastructures (PQI) 2026-2036. Secrétariat du Conseil du trésor, 2026.

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Analyse d'impact réglementaire – Projet de loi n° 11. Québec, novembre 2025.

Rapports et notes économiques

Ades, J. et al. Fiscalité et aide publique aux entreprises : Revue de la littérature et analyse. Montréal : Institut du Québec, 2014.

Centre sur la productivité et la prospérité – Fondation Walter J. Somers (HEC Montréal). Productivité de l'industrie de la construction au Québec : Des changements s'imposent. Deslauriers, J., Gagné, R. et Paré, J., 2024.

Centre sur la productivité et la prospérité – Fondation Walter J. Somers (HEC Montréal). Crédit d'impôt pour la recherche, l'innovation et la commercialisation : plaidoyer pour une véritable refonte de l'aide à l'innovation. Deslauriers, J., Gagné, R. et Paré, J., 2026.

Dimos, Chris et Geoff Pugh. « The Effectiveness of R&D Subsidies: A Meta-Regression Analysis of the Evaluation Literature ». Research Policy, vol. 45, no 4, 2016, p. 797-815.

Falck, Oliver, Yuchen Mo Guo et Christian Pfaffl. « Lost Economic Output Due to High Bureaucratic Burden ». EconPol Forum, CESifo, vol. 25, no 6, novembre 2024, p. 30-35.

Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ). Infrastructures de transport au Québec : investir pour l'avenir. 2024.

Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ). Livre bleu sur la productivité. 2025.

Fraser Institute. Economic Freedom of North America 2025. Dean Stansel, José Torra, Matthew D. Mitchell et Ángel Carrión-Tavárez, 2025.

Geloso, Vincent. Amélioration des résultats en éducation : il faut plus de choix, et non plus de dépenses. Note économique, Institut économique de Montréal, août 2022.

Geloso, Vincent. Leçons tirées du classement des résultats financiers des premiers ministres du Québec depuis 1944. Note économique, Institut économique de Montréal, novembre 2022.

Giguère, Gabriel. Le déficit de maintien des actifs du gouvernement du Québec est insoutenable. Note économique, Institut économique de Montréal, décembre 2025.

Giguère, Gabriel. Le Québec aurait affiché un surplus d'un milliard de dollars cette année s'il était revenu à ses niveaux de dépenses prépandémiques. Institut économique de Montréal, 2025.

Gougeon, Philippe et al. Productivité dans le secteur de la construction et impact d'accroître la polyvalence des métiers – Rapport final. AppEco analyse stratégique, 2023.

Gu, Wolong. Accumulation d'exigences réglementaires, dynamisme des entreprises et croissance économique au Canada. Statistique Canada, 2025.

Institut du Québec. Fiscalité et aide publique aux entreprises : Revue de la littérature et analyse. Février 2015.

Mejía, Julio et Elmira Aliakbari. Annual Survey of Mining Companies 2025. Fraser Institute, 2025.

Statistique Canada. Regulatory Accumulation, Business Dynamism and Economic Growth in Canada. 2025.

Articles et chroniques

Eisen, Ben et Nathaniel Li. Comparing Provincial Marginal Tax Rates for Middle-Income Earners Across Canada. Fraser Institute, 2022.

Facal, Joseph. « Après le chialage, les Suédois ont agi ». Journal de Montréal, juin 2026.

Gerbet, Thomas. « Sept fois plus cher que prévu, un autre projet informatique en santé “explose” ». Radio-Canada, 2026.

Kelly-Gagnon, Michel. « Un aspect clé du “modèle scandinave” oublié par certains ». HuffPost Québec, 2017.

Norberg, Johan. « Sweden's Much More “Free Market” Than You Think ». Fraser Institute, 2023.

Ouvrages

Hayek, Friedrich A. La route de la servitude. Paris : Éditions politiques, économiques et sociales, 1946.

Niskanen, William A. Bureaucracy and Representative Government. Chicago : Aldine-Atherton, 1971.

Pouliot, Adrien. Des idées pour débloquer le Québec : comment briser le triangle de l'immobilisme. Montréal : Accent grave, 2014.

Sowell, Thomas. Economic Facts and Fallacies. 2^e éd. New York : Basic Books, 2007.

À propos de l'auteur

Adrien Pouliot, avocat de formation, a pratiqué le droit corporatif et commercial, notamment le droit relatif aux fusions et acquisitions d'entreprises ainsi qu'au financement public-privé, au sein du cabinet Ogilvy Renault à Montréal.

En 1984, il se joint à CFCE, une entreprise familiale œuvrant dans le domaine de la radiodiffusion, dont il devient président en 1991. L'entreprise a lancé Télévision Quatre-Saisons en 1985 et a évolué sous sa présidence jusqu'à devenir le quatrième plus important télédiffuseur au Canada avant d'être vendue à Vidéotron en 1996 pour 687 millions de dollars. En octobre 1999, il acquiert *Entourage Solutions technologiques*, une entreprise de services techniques spécialisée dans l'installation et l'entretien de réseaux et d'équipement de télécommunications et informatiques. L'entreprise a doublé ses revenus et sa rentabilité a été multipliée par 20 sous sa gouverne. En 2005, l'entreprise fut vendue à Bell Canada. M. Pouliot a continué sa carrière d'entrepreneur en série par l'acquisition d'autres entreprises en télécommunications et en transport.

En 1997, il co-fonde l'Institut économique de Montréal, un *think tank* indépendant sur les politiques publiques qui stimule depuis plus d'un quart de siècle les débats et les réformes des politiques publiques en se basant sur les principes établis de l'économie de marché.

Après douze ans comme président du conseil de l'IEDM, M. Pouliot se lance en politique en devenant vice-président de la commission politique de l'Action démocratique du Québec. Il imprime à ce parti un virage de droite économique lors du congrès de 2011. Lors de la campagne pour la fusion de l'ADQ dans la Coalition Avenir Québec, Adrien Pouliot se prononce contre la fusion et participe à une tournée du Québec « Restons ADQ » dans le but de convaincre les membres de l'ADQ de rejeter la fusion. Adrien Pouliot ne se joindra pas à la Coalition Avenir Québec et se déclarera publiquement comme "orphelin politique".

À la suite des élections générales québécoises de 2012, le chef du PCQ démissionne et une course à la chefferie est organisée. M. Pouliot gagne la course et devient chef en février 2013. Il publiera « Des idées pour débloquer le Québec » en 2014 où il propose des idées pour libérer le Québec du marasme dans lequel les politiques étatistes l'ont depuis trop longtemps enlisé.

Il cède son poste comme chef du PCQ en 2020 et est remplacé par Éric Duhaime. Il siège depuis comme membre de la Commission politique du PCQ et en est le porte-parole en économie et en finances publiques. Ce rôle l'amène à participer à la rédaction de plusieurs mémoires pour le PCQ, notamment sur la filière électrique, le Code du travail et les aides aux entreprises et à rédiger le cadre financier du PCQ en 2022 et en 2026.

OSER

pour

VRAI



CONSERVATEUR